
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Trente-neuvième séance – Mercredi 18 janvier 2012, à 17 h

Présidence de M^{me} Alexandra Rys, présidente

La séance est ouverte à 17 h dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M. Pierre Maudet*, maire, *M^{me} Olga Baranova*,
MM. Thomas Bläsi, Soli Pardo et *M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio*.

Assistent à la séance: *M. Rémy Pagani*, vice-président, *M^{mes} Sandrine Salerno*,
Esther Alder et *M. Sami Kanaan*, conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 6 janvier 2012, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 17 janvier, mercredi 18 janvier et lundi 30 janvier 2012, à 17 h et 20 h 30.

1. Communications du Conseil administratif.

Néant.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

La présidente. J'excuse dès à présent l'absence de M. Sami Kanaan et de M^{me} Sandrine Salerno à la séance de 20 h 30. (*Remarque.*) Il faut attendre la fin de la phrase, Monsieur Holenweg, mais le fait que votre attention ait été éveillée tombe bien, puisque la seconde communication du bureau est une réponse à votre question d'hier soir concernant les abonnements TPG. Il y a effectivement eu une erreur du côté des TPG: des abonnements ont été établis pour des personnes qui n'en avaient pas fait la demande. Voilà!

3. Questions orales.

M. Sami Kanaan, conseiller administratif. J'apporte la réponse à la question de M^{me} Klopmann concernant le karting sur glace. Effectivement, le Service des sports organise plusieurs manifestations à destination de la population en vue d'animer la patinoire des Vernets le week-end lorsqu'il n'y a pas de match de hockey sur glace.

Nous avons la disco sur glace, qui attire environ 700 personnes par soir, la fête de la glace, environ 2000 personnes, et le karting sur glace, 220 personnes cinq fois par année. Il s'agit d'initier les personnes qui le souhaitent à la conduite de kart sur une piste glacée entre novembre et avril. Ce n'est pas nouveau, puisque cela existe depuis douze ans, avec un gros succès. C'est plein les cinq fois que nous l'organisons, avec une capacité maximale de 220 personnes par samedi.

La prestation est sous-traitée à une entité autonome qui amène aussi le matériel. Je vous rassure, nous ne possédons pas de karts et il n'y a pas d'investissements cachés. En revanche, sous nos lignes de mandats, nous payons le prestataire 3650 euros en tout par samedi (hors taxes), l'encadrement et le matériel, et les gens doivent payer la prestation, 23 francs pour dix minutes. Il y a des prix de groupes et pour les familles, et nos recettes, qui se montent à 4000 francs par samedi, couvrent à peu de chose près les frais.

Les six karts utilisés sont propulsés par des moteurs thermiques catalysés et ils consomment extrêmement peu d'essence. Je ne peux pas dire qu'il n'y a aucun

coût écologique, ce serait mentir, mais ce coût est totalement marginal par rapport au plaisir que la population prend à cette prestation.

Nous n'arrivons pas à être totalement écologiques sur tout, mais nous faisons un gros effort dans ce domaine, je m'y engage aussi pour l'ensemble des activités du Service des sports, par exemple pour la patinoire des Bastions chaque hiver. Mais il faut faire une pesée d'intérêts et travailler dans la durée.

4. Prestation de serment de M^{me} Michèle Roulet, remplaçant M. Jean-Marc Froidevaux, conseiller municipal démissionnaire.

M^{me} Michèle Roulet est assermentée. (Applaudissements.)

5. Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 2 novembre 2011, sur demande du Département des constructions et des technologies de l'information, en vue de l'approbation du projet de plan directeur cantonal (PR-930 A)¹.

Rapport de M^{me} Maria Vittoria Romano.

La commission de l'aménagement et de l'environnement s'est réunie à quatre reprises, sous la présidence de M^{me} Laurence Fehlmann Rielle, soit le 29 novembre, les 6 et 20 décembre 2011 et le 10 janvier 2012. Que M. Oczan Yilmaz, qui a assuré la prise des notes de ces séances, soit remercié de sa précieuse collaboration!

Préambule

Le plan directeur cantonal (PDCn) est la pierre angulaire de l'aménagement du territoire cantonal. C'est le document de référence et de coordination qui défi-

¹ Proposition, 2683.

nit les grandes orientations et les conditions de mise en œuvre de la politique d'aménagement cantonal. C'est un contrat territorial qui engage les autorités mais qui n'est pas contraignant pour les particuliers.

L'obligation d'établir un PDCn et de le réviser périodiquement découle des législations fédérales – articles 6 et 8 de la loi sur l'aménagement du territoire (LAT), 3 et 4 de l'ordonnance sur l'aménagement du territoire (OAT) et cantonales (articles 3 à 8 de la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LaLAT)).

Le PDCn actuel a été adopté en 2001. En général, la validité d'un PDCn est de dix à quinze ans. Le PDCn actuel a bénéficié des mises à jour intégrant les mesures réalisées et les nouveaux projets. Cependant une révision complète du document s'avère nécessaire car, si le PDCn doit continuer à remplir son rôle, il doit apporter des réponses adéquates aux enjeux d'identités, notamment par le projet d'agglomération franco-valdo-genevois (premier PDCn qui va au-delà des frontières).

Le projet d'agglomération propose une organisation territoriale qu'il s'agit de traduire au niveau cantonal et communal. Rappelons ici que la charte du projet d'agglomération franco-valdo-genevois a été adoptée en 2007. Ce projet d'agglomération coordonne l'urbanisation, la mobilité et la charpente paysagère en proposant une agglomération compacte, multipolaire et verte, favorisant ainsi des formes urbaines denses et contribuant à limiter la consommation de terres agricoles, tout en promouvant la qualité urbaine et celles des paysages. La plupart des mesures du PDCn actuel ont été engagées et les projections envisagent une poursuite de la croissance démographique due à l'attractivité de l'agglomération transfrontalière. C'est ainsi que les orientations du PDCn doivent permettre de répondre aux besoins de près de 100 000 habitants supplémentaires d'ici à 2030 (200 000 pour l'agglomération).

Il est utile de rappeler ici que les communes peuvent donner un préavis consultatif uniquement.

Calendrier

La procédure de révision du PDCn est définie par la LaLAT (art. 5 à 7). Conformément à la possibilité offerte par la loi, il est prévu de lancer la procédure d'approbation du concept et du schéma directeur de façon simultanée. Cette façon de faire permet d'éviter de rallonger exagérément les délais.

Ce calendrier prévoyait les consultations des communes, du 22 août au 23 décembre 2011. La proposition PR-930 a été renvoyée en commission de l'aménagement et de l'environnement lors des séances plénières des 22 et

23 novembre 2011. La première audition a eu lieu le 29 novembre 2011. La demande de dérogation du magistrat, sur demande des commissaires, n'a pas été entendue par le Département des constructions et des technologies de l'information (DCTI) (lettre de M. Pagani à la présidence de la commission du 21 décembre 2011 en annexe). Dans le même courrier, il est demandé de soumettre le rapport pour la séance du Conseil municipal du 18 janvier 2012 afin que la position de la Ville de Genève puisse être entendue au moment de l'examen du projet par le Grand Conseil. L'étude du PDCn tombant en période du vote du budget de la Ville de Genève et en période des fêtes de fin d'année, la commission n'a pas pu travailler dans des conditions idéales.

Séance du 29 novembre 2011

Audition de MM. Bruno Beurret et Vassilis Venzielos, de la Direction de la planification cantonale et régionale

M. Beurret explique que le PDCn a un volet stratégique et opérationnel. Le volet stratégique (concept) énonce les principes de l'organisation future du territoire pour les dix à quinze ans à venir et vise à former un consensus autour d'objectifs partagés. Il souligne qu'il est contraignant pour les autorités communales, cantonales et fédérales et il ajoute que toute modification du concept relève de la compétence du Grand Conseil.

Il explique que les objectifs stratégiques de l'aménagement cantonal sont organisés en trois grands domaines, notamment l'urbanisation, la mobilité et l'espace rural et milieux naturels, auxquels s'ajoutent les objectifs transversaux.

Quant au volet opérationnel du PDCn (le schéma), il précise la mise en œuvre de la politique d'aménagement à travers des projets et des mesures. Il signale que le schéma directeur (composé d'une carte et d'un ensemble de fiches de projets et de mesures) est un document évolutif qui doit pouvoir s'adapter aux circonstances. Il souligne que le schéma fait l'objet d'une mise à jour tous les quatre ans. Il explique le contexte qui a nécessité la révision du PDCn actuel:

- sa durée de vie (adopté en 2001);
- l'engagement de la plupart des mesures qu'il avait proposées;
- l'évolution des conditions-cadres de l'aménagement;
- la nécessité de répondre à la vision renouvelée de l'aménagement proposé par le projet franco-valdo-génois.

M. Beurret rappelle que le Canton de Genève s'est engagé à accueillir la moitié des nouveaux habitants de l'agglomération (soit 100 000) et une partie des emplois. Concrètement, cela se traduit par la construction de 50 000 logements, l'achèvement des infrastructures de mobilité et le développement des localités de

cadre de vie. Tout cela dans une approche qui se veut axée sur le développement durable visant à coordonner l'urbanisme et la mobilité et à favoriser des formes urbaines denses. Les mesures prévues sont:

- la poursuite des objectifs du PDCn actuel;
- le renouvellement urbain;
- les nouvelles extensions sur les zones agricoles et les zones villas.

Questions des commissaires

Est-ce que l'extension sur les zones agricoles est une bonne idée dans une période privilégiant le commerce et l'alimentation de proximité?

M. Beurret répond que 4 à 5% de la zone agricole sera touchée par les déclassements. Les extensions sur la zone agricole représentent un tiers de l'offre prévue et il souligne que, sans elle, il serait impossible de réaliser l'objectif de 50 000 logements.

Combien de logements ont été construites dans les dix dernières années? Quinze mille logements.

Quelle est la moyenne de nouveaux habitants?

La moyenne varie, mais récemment il y a eu carrément une perte.

Trop ambitieux de vouloir accueillir 50% des nouveaux logements dans un périmètre aussi restreint.

L'accueil des nouveaux logements dépend de l'effort des partenaires et, ces derniers temps, la construction dans le Pays de Gex a connu un développement important.

Est-il possible de mettre des projets très précis dans un PDCn (par exemple protection de l'air, augmentation du stationnement pour vélos, valorisation des sites à protéger)?

Chaque fiche du nouveau PDCn contient une considération par rapport aux questions d'environnementales, par exemple. Il rappelle aussi que l'un des objectifs du nouveau PDCn est la mobilité douce et les sites à protéger, qui font partie de la problématique de la qualité de cadre de vie. Mais il rappelle que le PDCn doit se laisser une certaine liberté d'interprétation et de possibilité d'adaptation.

Quid des 30% de nouveaux emplois qui seraient expédiés en France?

Il ne s'agit pas d'exportation d'emplois, mais d'une requalification des activités existantes en France pour qu'elles soient plus attractives pour les entreprises qui aimeraient s'y installer. Il s'agit de coordination et pas de concurrence, car

les conditions et les entreprises à Genève et en France ne sont pas les mêmes (par exemple bilocalisation).

Quid de la portée des projets stratégiques de développement (PSD)? Il s'agit des fiches contraignantes pour les autorités, à moins qu'elles ne soient traduites en modification de zones et en plans localisés de quartier (PLQ), et alors elles s'imposent aux particuliers également.

Audition de M. Rémy Pagani, conseiller administratif chargé du département des constructions et de l'aménagement, accompagné de M^{me} Bojana Vasiljevic Menoud, cheffe du Service d'urbanisme, et de M. Gilles Doesseger, adjoint au Service d'urbanisme

M. Pagani dit que le Conseil administratif est d'avis que le PDCn est globalement positif. Il souligne que la Ville correspond à 6% du territoire cantonal, mais qu'elle participe à 14% de l'effort du projet d'agglomération en matière de logements.

M^{me} Vasiljevic Menoud explique que la proposition PR-930 se trouve actuellement dans la phase dite de planification directrice, contraignante pour les autorités. Elle présente le concept (volet stratégique) et souligne qu'il n'existe pas de désaccord en ce qui concerne les grands objectifs de celui-ci.

Le problème principal est lié à l'objectif de l'urbanisation, notamment avec la question de la densification du centre-ville. Elle rappelle que le PDCn actuel prévoit un frein à la densification de celui-ci et elle souligne que le nouveau PDCn ne retient pas ce principe et y prévoit une forte densification. Elle dit que le principe d'équilibrage «1 emploi/1 logement» n'est pas retenu non plus dans le nouveau PDCn. Elle dit que le troisième problème est lié à la question des bases de calcul des potentiels annoncés (50 000 logements). Elle souligne que la Ville ne sait pas comment ce nombre a été calculé, s'il tient compte des surélévations, comment et quand ce projet peut être réalisé.

Elle se réfère aussi à l'objectif de l'extension sur les zones agricoles et elle souligne qu'il est trop ambitieux de penser que, en onze ans, 20 000 logements puissent être créés sur des terrains qui ne sont pas encore déclassés. Elle rappelle que, durant les vingt dernières années, aucun logement n'a été réalisé sur ces zones. Elle souligne que la non-réalisation de cet objectif aura des conséquences très importantes sur la Ville et elle rappelle que la ville de Genève est, avec celle de Barcelone, l'une des plus denses.

Elle présente les divergences entre le PDCn et le plan directeur communal (PDCo):

- nombre de logements à construire par an (le premier prévoit 2500, et le deuxième 360);

- densification des quartiers centraux: PDCo demande un frein à la densification du centre-ville et met l'accent sur le cadre de vie par une approche qualitative de la densité et sur la zone de développement (par exemple optimisation de l'utilisation du sol).

En ce qui concerne la gouvernance, elle souligne la réduction du rôle des communes, notamment dans la conduite des projets, et la suppression de leur droit d'initiative dans certains périmètres. Elle dit que dans le nouveau PDCn les PLQ ont un caractère facultatif et que la concertation est limitée au respect de la loi. Elle insiste sur le fait que la planification, le financement et la faisabilité des équipements et des espaces publics, verts, culturels et sportifs sont indispensable à la qualité urbaine.

Même si le principe d'urbanisation différenciée est maintenu, reste à préciser la question des surélévations. Elle finit son exposé en soulignant que le projet ne donne pas des réponses adéquates quant au futur de la gare de Cornavin, la traversée du lac, la plate-forme de péniches, les deux-roues motorisés, le taux de stationnement, le paysage urbain, et ainsi de suite.

Questions des commissaires

Quelles sont les raisons de la suppression de la mention «la gare de la place Dorcière ne sera pas mise en question»?

M. Pagani dit que la gare routière ne changera pas d'emplacement, mais qu'il y aura des complémentarités avec l'aéroport.

Quid de l'agrandissement de la Voirie et serait-il possible de mettre des directives et propositions par rapport au bruit, à la qualité d'air, notamment?

Concernant la Voirie, il ne s'agit pas d'agrandissement, mais d'une possibilité de déplacement dans le PAV. Pour ce qui concerne les directives, il propose de les soumettre à la commission.

Comment les densités ont-elles été calculées (on doute que le centre-ville genevois puisse être comparé avec d'autres centres-villes vu son périmètre réduit)?

M^{me} Vasiljevic Menoud répond que les bases de calculs sont les mêmes pour toutes les villes. M. Doessegger ajoute que les résultats émanent de l'Office fédéral de la statistique. Il souligne que, selon ces statistiques, Genève est l'une des villes les plus denses d'Europe.

Pourquoi le magistrat est-il contre une densification au centre-ville?

M. Pagani dit qu'il n'est plus possible de densifier vu la saturation des écoles, des crèches, des parcs et espaces publics et il ajoute qu'il y a une relation entre

densité et sécurité. En revanche, la Ville a mis l'accent sur les zones de développement et la couronne urbaine.

Pourquoi la Ville ne demande-t-elle pas un indice d'utilisation du sol (IUS) minimal supérieur à 1,2?

M^{me} Vasiljevic Menoud répond que, dans certains cas, un IUS de 1,2 permet d'avoir une respiration au milieu d'un secteur caractérisé par une densité plus importante.

Quid de la proposition d'amendement qui laisse penser à une priorité donnée au sport au détriment de la culture?

Il s'agit d'un souci de préservation de la possibilité de faire du sport dans le secteur de Vessy.

La présidente soumet au vote la proposition d'audition de la commission d'aménagement du canton, de la Chambre genevoise immobilière et de l'Association suisse des locataires (ASLOCA). Les propositions sont acceptées à l'unanimité.

Séance du 6 décembre 2011

Audition de M. Christophe Aumeunier, directeur général de la Chambre genevoise immobilière (CGI)

M. Aumeunier signale que la CGI a suivi le processus du début et souligne que ce PDCn s'inspire dans une large mesure des travaux du projet d'agglomération. Il s'agit d'accueillir dans la région genevoise 200 000 personnes et il souligne que cela est lié à l'attractivité de la région. Genève se doit de gérer cette situation, car les logements créés en France voisine ou dans le canton de Vaud posent des problèmes environnementaux. En plus, Genève se prive de la richesse socioculturelle des nouveaux arrivants et il souligne qu'on paie les impôts là où l'on habite (70% du PIB).

Il relève que les travaux du projet d'agglomération ont été menés dans une consultation très large. Il rappelle que le PDCn a été élaboré par une commission qui n'a pas manqué de mettre en cause l'objectif d'accueillir la moitié des nouveaux habitants et la construction de 50 000 nouveaux logements. Le PDCn 2030 est caractérisé par une volonté de gérer le développement pour en tirer les effets qualitatifs.

Il rappelle la taille restreinte du territoire genevois et dit qu'il est raisonnable de demander une densification (y inclus les surélévations) plus importante du centre-ville, vu que le PDCn accorde une protection accrue aux zones naturelles et aux paysages. Dans le PDCn, certaines zones agricoles et villas doivent être

déclassées et urbanisées. Il souligne que la CGI, dont 3200 des membres sont des propriétaires de villas, n'accepte que le déclassement des zones villas se trouvant au centre urbain et près des transports publics (entre l'aéroport et le pont du Mont-Blanc).

Questions des commissaires

Est-ce que la réalisation d'environ 20 000 logements sur des zones non encore déclassées est un scénario réaliste?

M. Aumeunier répond par l'affirmative.

Est-ce que le centre-ville genevois est l'un des plus densifiés de l'Europe?

Il admet que la ville est densifiée, mais il estime qu'il est erroné de ne pas maintenir la qualité de densification et de vouloir s'étaler vers des zones agricoles pour améliorer la qualité de vie.

Est-ce que les propriétaires des villas accepteront un jour les densifications touchant également leurs zones?

Il pense que les zones villas dans le périmètre urbain devraient être densifiées pour répondre à la demande. Il ajoute qu'il ne peut pas y avoir de cœur d'agglomération avec un centre figé.

Est-ce que la CGI tient compte des zones caractérisées par des densités différentes en ville?

Il dit qu'il est évident que toutes les parties de la ville ne peuvent pas être densifiées, mais il souligne que les surélévations sont possibles dans ces zones. D'autre part, il ne comprend pas pourquoi la Ville refuse de démolir certains immeubles très coûteux en termes énergétiques.

Est-ce que, pour la CGI, la proximité avec les moyens de transport est le seul critère d'acceptation des déclassements dans les zones villas?

Il explique que toutes les zones doivent donner leur part et il souligne qu'il est inacceptable de défendre le déclassement des zones agricoles sans toucher le centre-ville. Le refus de toucher les zones non desservies par les transports publics est lié à l'absence de planification de leur développement (extension dans les zones villas pas faisable dans l'horizon 2030).

Quid de l'effort conséquent de la Ville que le PDCn demande par rapport aux autres communes?

Il estime que certaines communes vivront des modifications beaucoup plus importantes que la Ville (Bernex par exemple).

Est-ce que les locaux commerciaux en ville pourraient être transformés en logements?

Selon lui, les locaux commerciaux en ville sont nécessaires pour le maintien des activités commerciales (taux de vacance 1,2).

Est-ce que la CGI est favorable à la densification des zones comme Gy ou Choulex?

Il rappelle que la CGI est favorable au PDCn, à l'exception de la densification des zones villas.

Quid de certains terrains déclassés non construits ni développés?

Si cette situation est en lien avec la réticence des communes à construire, il est aussi de l'avis qu'il faut préserver une partie du territoire soumis au développement pour que les générations futures puissent réparer certaines erreurs.

Quid des déperditions énergétiques des immeubles dont la Ville refuse la démolition?

Il dit que la déperdition se situe autour de 50 à 60%.

Quid d'une approche plus qualitative de l'urbanisation dans le PDCn?

Il estime que les aspects qualitatifs de l'urbanisation sont essentiels, mais qu'ils doivent tenir compte de la morphologie urbaine. Il dit être étonné de voir que la Ville n'a aucun projet pour avoir des espaces publics qualitatifs ouverts sur des espaces lacustres ou des espaces de rivières.

Pourquoi les parkings sont-ils absents dans le PDCn?

Il dit que la mobilité constitue l'un des aspects les plus faibles du projet, qui devrait être corrigé. Il signale que la CGI souhaite voir des parkings périphériques, des P+R.

Quel type de développement et de prospérité préconise la CGI pour Genève?

Il dit que la CGI est parmi les constructeurs de logements qui ont favorisé la construction de logements d'utilité publique (LUP). Il rappelle que le Canton de Genève est l'un de ceux qui dépensent le plus en prestations sociales. Il soutient que, pour maintenir cet équilibre, Genève doit accueillir de nouvelles entreprises et permettre à celles qui sont implantées de développer leurs activités.

Quel est l'avis de la CGI sur l'espace public en ville?

Il dit que les espaces publics de la ville sont rarement traités. Il pense qu'il s'agit de l'une des compétences les plus importantes et il souligne que celle-ci doit sortir de la logique du bricolage.

Quid de la diminution du pouvoir décisionnel des communes genevoises en matière d'aménagement?

Il dit que la suppression des compétences des communes faciliterait la construction des logements, mais il souligne que ce n'est pas envisageable. Il recommande aux communes d'utiliser leurs compétences en matière d'aménagement. Il dit aussi que les communes ont une capacité de nuisance au développement très important.

Quid du concept «cœur de l'agglomération» auquel l'audition a attribué une grande importance?

Le fait que les gens viennent passer du temps en ville n'implique pas sa densification et/ou la surélévation de certains immeubles. Il dit qu'il utilise les concepts du projet d'agglomération.

Est-ce que le projet de construction de 50 000 logements à l'horizon 2030 est réaliste?

Il avoue que le projet est très ambitieux.

Audition de M^{me} Carole-Anne Kast, du Rassemblement pour une politique sociale du logement

Le rassemblement a étudié le PDCn et a répondu au questionnaire relatif à sa mise en enquête publique.

Remarques générales

M^{me} Kast explique que les autorités ne tiennent pas compte de la perte du nombre de logements entre les phases de planification et de réalisation, notamment entre 10 à 25% pour les dix dernières années. Ce déficit existerait amplifié par le PDCn dans les secteurs est (Arve-Lac). Ce déficit a aussi des implications sur la mixité des activités-logements, sur la mixité à l'intérieur des communes et sur l'équilibre entre différentes communes et secteurs du canton.

Le rassemblement constate également qu'il y a difficulté à atteindre l'objectif de 20% de LUP sur le canton et il propose de s'interroger sur un outil de rééquilibrage territorial (on mentionne la loi Gaysot en France).

Pour le rassemblement, l'aménagement du territoire doit être une compétence cantonale, ce qui permettrait d'avoir une vision d'aménagement plus globale et d'éviter son morcellement. Le rassemblement refuse que le Canton, l'arbitre et planificateur des projets, se désresponsabilise lors de la mise en œuvre des objectifs.

Prise de position du rassemblement par rapport à certaines questions posées dans le questionnaire:

- la nécessité d'un rééquilibrage entre est et ouest, en ce qui concerne la mise à disposition des surfaces nécessaires pour répondre aux besoins de logements;
- le besoin de voir l'Etat se profiler comme un réel promoteur des équipements publics, notamment par un investissement financier et par un soutien aux collectivités locales;
- la recherche d'un équilibre à tous les niveaux en ce qui concerne la mixité des activités;
- la nécessité de répartir de manière équilibrée les activités industrielles sur l'ensemble du territoire cantonal;
- le besoin d'une vraie réflexion sur l'espace public dans la création des nouveaux quartiers;
- le développement des transports en commun avec la possibilité des transports individuels là où les premiers ne sont pas suffisamment développés;
- l'exigence pour la promotion de la production agricole dans l'espace rural genevois de tenir compte des besoins de logements et du potentiel du projet d'agglomération.

En ce qui concerne les objectifs transversaux, elle rappelle:

- le Canton doit rester le décideur et assumer politiquement et financièrement les décisions prises dans ce cadre;
- par rapport à l'optimisation des moyens et des ressources, le rassemblement préconise un réexamen des densités et gabarits en vigueur dans des zones à bâtir peu denses ou non encore bâties;
- à partir d'un certain seuil, il n'est plus possible de densifier les zones déjà densifiées, car cela a des conséquences sur la qualité de vie et des logements.

En ce qui concerne le schéma directeur cantonal (volet opérationnel):

- la nécessité de l'équilibre est-ouest;
- préférence pour les déclassements des zones villas en zone de développement plutôt qu'une densification par dérogation;
- refus d'une prise de position sur les projets stratégiques de développement (PSD) – contraignants? si oui, dans quelle mesure? marge de négociation?

Questions des commissaires

Un commissaire demande des précisions par rapport à la limite d'une densité accompagnée ou non accompagnée.

M^{me} Kast répond qu'il s'agit d'une limite conceptuelle et elle précise qu'elle dépend du gain en termes de quartier et de logement. Elle souligne que le rassem-

blement est favorable à des densités importantes pour des nouveaux quartiers ou des quartiers faiblement densifiés, mais refuse les surélévations et surdensifications sur des quartiers existants. En outre, tout déclassement doit viser à un bon rendement.

Le même commissaire aimerait avoir une explication en ce qui concerne le déficit de logement (*gap* entre planification et réalisation).

M^{me} Kast explique que cela est lié à une multiplicité de facteurs, comme les dimensions des équipements publics qui doivent être revues lors de la réalisation, la volonté de certaines communes de diminuer les gabarits ou la volonté d'autres de consacrer certains étages à des activités.

Séance du 20 décembre 2011

Audition de M^{me} Christina Meissner, présidente de la commission de l'aménagement du canton du Grand Conseil

M^{me} Meissner commence par dire que la commission de l'aménagement du canton (CAT) ne sera saisie de cet objet qu'après le Grand Conseil, qui devrait, lui, en être saisi en juin 2012. Elle ne peut donc pas donner l'avis de la CAT.

La présidente explique que le souhait de la commission de l'aménagement et de l'environnement était d'auditionner la présidente de la commission consultative de la CAT qui a contribué à l'élaboration du PDCn et qui a également suivi le plan d'agglomération.

M^{me} Meissner dit que la commission consultative de la CAT a suivi le concept et le schéma du PDCn et elle précise qu'elle ne faisait pas partie de la CAT durant la phase de réalisation du concept. Elle signale que, tenant compte du nombre d'observations récoltées et des préavis défavorables des communes suburbaines, la CAT a souhaité, notamment pour certaines thématiques comme «zones villas», «zones agricoles», «zones industrielles», étudier le plan par groupes de travail (en février-mars 2012). Elle souligne, en qualité de présidente de la CAT, qu'elle n'a pas de message à émettre. Elle suggère d'entendre les communes ayant donné un préavis défavorable.

Questions des commissaires

Une commissaire aimerait savoir qui a participé à l'élaboration de ce PDCn. Elle poursuit en disant que, sur le plan horizontal, il y a eu une large consultation, mais quid sur le plan vertical? Y a-t-il eu réflexion sur le concept de la ville du XXI^e siècle?

M^{me} Meissner rappelle qu'il s'agit du premier PDCn, qui va au-delà des frontières nationales. Elle précise qu'il constitue, en effet, l'application du projet d'agglomération au territoire cantonal. Il a été élaboré à travers des tables rondes impliquant des mandataires des horizons différents, et des groupes de travail relatifs à des thématiques très diverses.

En ce qui concerne la concertation verticale, elle rappelle que, légalement, le projet est porté par le Canton et que le Grand Conseil est le seul à pouvoir le valider. Elle souligne que le concept du PDCn (volet stratégique) a été élaboré par l'administration centrale du Canton, sans consulter les autres communes. Elle dit que, pour ce qui concerne sa commune (Vernier), ce plan ne tient pas compte des PDCo et qu'il n'y a pas eu de concertation préalable, ni au niveau du Conseil administratif, ni à celui du Conseil municipal.

Lors de la présentation du PDCn dans sa commune, de nombreuses questions relatives aux PSD sont restées sans réponses, notamment la répartition financière des infrastructures, le timing. Elles sont à l'origine du préavis défavorables de sa commune.

Une commissaire regrette le calendrier très serré de la commission de l'aménagement et de l'environnement, lequel ne permet pas d'examiner le PDCn d'une manière satisfaisante, et elle demande comment cela s'est articulé à Vernier.

M^{me} Meissner répond que sa commune a commencé à travailler sur la PDCn à la fin octobre. Elle dit que l'association Pic-Vert a fait des remarques pour toutes les communes, sauf pour la Ville, qui n'a pas de réserves territoriales.

La discussion entre les commissaires tourne essentiellement autour de la remise tardive du PDCn à la commission pour étude. La présidente propose de reporter la décision au 10 janvier 2012. La proposition est acceptée à l'unanimité.

Les socialistes proposent de ne pas avoir d'audition pour la séance du 10 janvier 2012 afin de consacrer celle-ci à l'examen des propositions du magistrat. La présidente soumet au vote cette proposition.

Mise aux voix, la proposition est acceptée par 11 oui (2 LR, 1 DC, 2 UDC, 2 MCG, 2 S, 2 Ve) contre 1 non (LR).

Séance du 10 janvier 2012

Discussion de la commission

La présidente annonce qu'il faut voter les projets de résolution vu que le DCTI n'a pas accordé un délai supplémentaire à la Ville de Genève.

Projet de résolution I

Les Verts, le Mouvement citoyens genevois, l'Union démocratique du centre et Ensemble à gauche annoncent qu'ils donneront un préavis défavorable au projet de concept de plan directeur Genève 2030. Mais, pour les Verts, il est important de maintenir les articles 2 et 3.

Les socialistes, le Parti libéral-radical et le Parti démocrate-chrétien, quant à eux, disent qu'ils donneront un préavis positif. Cependant, ils demandent la suppression des articles 2 et 3.

Les socialistes proposent de changer l'article 2, alinéa 1, de «mettre un frein à la densification du centre-ville» à «promouvoir une densification diversifiée en fonction des infrastructures». Les Verts s'y opposent, car l'article inciterait à construire dans des zones déjà densifiées.

Nouvelle proposition des socialistes et des Verts de l'article 2, alinéa 1: «respecter les principes de densification contenus dans le PDCo 2020».

La discussion se poursuit sur le type de développement voulu pour Genève, les 50 000 logements prévus par le PDCn (pas assez ou trop), la surdensification de la ville, les espaces verts, la mobilité, pour aboutir aux votes.

*Votes**Projet de résolution I*

Vote sur l'amendement des Verts demandant «De donner un préavis défavorable au projet de concept de plan directeur Genève 2030».

Mis aux voix, cet amendement est refusé par 8 non (3 S, 2 UDC, 3 LR) contre 6 oui (2 Ve, 2 EàG, 2 MCG).

Vote sur l'amendement des partis libéral-radical et démocrate-chrétien demandant la suppression de l'article 2.

Mis aux voix, cet amendement est accepté par 8 oui (1 DC, 3 LR, 2 UDC, 2 MCG) contre 7 non (3 S, 2 Ve, 2 EàG).

Vote sur l'amendement des partis libéral-radical et démocrate-chrétien demandant la suppression de l'article 3.

Mis aux voix, cet amendement est accepté par 8 oui (1 DC, 3 LR, 2 UDC, 2 MCG) contre 7 non (3 S, 2 Ve, 2 EàG).

Projet de résolution II

Le Parti démocrate-chrétien propose d'emblée de supprimer l'article 2 et toutes les remarques de M. Pagani, car la commission n'a pas eu assez de temps

Proposition: plan directeur cantonal

pour étudier toutes les remarques. Le Parti libéral-radical soutient la proposition, car de nombreux points auraient mérité d'être étudiés et discutés. La discussion s'arrête là.

Vote de l'amendement du Parti démocrate-chrétien demandant la suppression de l'article 2.

Mis aux voix, cet amendement est accepté par 7 oui (2 MCG, 1 UDC, 3 LR, 1 DC) contre 7 non (3 S, 2 Ve, 2 EàG).

Vote sur l'amendement des Verts demandant «De donner un préavis défavorable au projet du schéma directeur cantonal Genève 2030».

Mis aux voix, cet amendement est refusé par 8 non (3 S, 1 DC, 3 LR, 1 UDC) contre 6 oui (2 EàG, 2 Ve, 2 MCG).

PROJET DE RÉSOLUTION I AMENDÉE
relative au projet de concept de plan directeur cantonal
Genève 2030 – concept de l'aménagement cantonal

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu la lettre du Département des constructions et des technologies de l'information du 22 août 2011 concernant la consultation des communes sur le projet de plan directeur cantonal «Genève 2030»;

vu les observations sur l'enquête publique transmises à la Ville de Genève en date du 20 octobre 2011;

vu les travaux de la commission/des commissions;

vu le rapport établi suite à cette commission/ces commissions;

vu que le concept de plan directeur cantonal Genève 2030 s'inscrit dans la continuité du plan directeur Genève 2015 et dans le cadre du projet d'agglomération franco-valdo-genevois;

vu que les objectifs stratégiques de l'aménagement cantonal sont organisés en trois grands domaines, l'urbanisation, la mobilité et l'espace rural et les milieux naturels;

vu que le concept de plan directeur cantonal Genève 2030 se veut respectueux des principes du développement durable, conjuguant la solidarité sociale, la préservation du capital naturel et la viabilité économique;

vu qu'il pose aussi comme base de travail le renforcement de la collaboration transfrontalière et qu'il s'inscrit dans un espace régional transfrontalier, les décisions d'aménagement à Genève ayant des incidences sur le fonctionnement de l'agglomération et inversement;

vu les dispositions de l'article 5, alinéa 3, de la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire;

conformément aux articles 29, alinéa 3, et 30A, alinéa 2, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – De donner un préavis favorable au projet de concept de plan directeur cantonal Genève 2030.

PROJET DE RÉSOLUTION II AMENDÉE
relative au projet de schéma directeur cantonal Genève 2030

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu la lettre du Département des constructions et des technologies de l'information du 22 août 2011 concernant la consultation des communes sur le projet de plan directeur cantonal «Genève 2030»;

vu les observations sur l'enquête publique transmises à la Ville de Genève en date du 20 octobre 2011;

vu les travaux de la commission;

vu le rapport établi suite à cette commission;

vu que le schéma directeur cantonal constitue le volet opérationnel du plan directeur cantonal (PDCn) et qu'il précise les conditions de mise en œuvre de la politique d'aménagement à travers un plan de mesures;

vu les dispositions de l'article 5, alinéa 3, de la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire;

conformément aux articles 29, alinéa 3, et 30A, alinéa 2, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – De donner un préavis favorable au projet de schéma directeur cantonal Genève 2030.

Annexe: lettre de M. Pagani

Proposition: plan directeur cantonal

DÉPARTEMENT DES CONSTRUCTIONS
ET DE L'AMÉNAGEMENT

LE CONSEILLER ADMINISTRATIF

VILLE DE
GENÈVE



Commission de l'aménagement et de
l'environnement du Conseil municipal
Madame Laurence Fehlmann-Riello
Présidente
Rue de la Croix-Rouge 4
1204 Genève

Genève, le 21 décembre 2011

Objet

Plan directeur cantonal

Madame la Présidente,

Contrairement à la pratique que nous avons mise en place concernant l'examen des plans d'affectation, je vous informe que le Département des constructions et technologies de l'information (DCTI) n'entend pas déroger aux délais pour l'examen du Plan directeur cantonal.

De manière à ce que la position de la Ville de Genève puisse être entendue, au moment de l'examen du projet par le Grand Conseil, je vous saurais gré de faire en sorte que la résolution portant sur cet important document stratégique puisse être votée au Conseil municipal du 18 janvier 2012 ce qui suppose déjà un léger dépassement du délai accordé (29 décembre 2011).

En vous remerciant d'avance, je vous prie de croire, Madame la Présidente, à l'assurance de ma haute considération et vous souhaite, à vous et à vos proches, d'excellentes fêtes de fin d'année.

Rémy Pagan

Copie aux membres de la Commission de l'aménagement et de l'environnement du
Conseil municipal

M^{me} Laurence Fehlmann Rielle, présidente de la commission de l'aménagement et de l'environnement (S). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, avant d'entamer le débat de fond, je souhaiterais me faire l'interprète des membres de la commission de l'aménagement et de l'environnement. Ils veulent exprimer leur mécontentement à M. le magistrat Pagani pour le stress auquel il nous a soumis, puisque nous avons reçu cette proposition le 22 novembre 2011, alors que le processus de consultation pour les communes avait été transmis à la fin du mois d'août déjà.

Si bien que la commission a dû travailler avec beaucoup de célérité et un peu de précipitation, ce qui a aussi engendré un problème, puisque nous étions à la fin de l'année et en période de budget. Je ne suis certainement pas la seule à penser que ce n'est pas un traitement très respectueux à l'égard des conseillers municipaux, qui sont, comme vous le savez, des miliciens.

D'autre part, il s'agit quand même d'un exercice important, même si les communes, qui sont consultées par l'Etat, ne sont pas décisionnaires. Néanmoins, cet exercice auquel on se livre tous les dix à douze ans représente un enjeu important pour les communes, et en particulier pour la Ville de Genève.

Voilà, je tenais à vous en faire part et à remercier tout de même les membres de la commission du travail qu'ils ont effectué et, en particulier, notre collègue M^{me} Maria Vittoria Romano, qui est rapporteuse et qui a dû faire un gros effort en un temps record. (*Applaudissements.*)

M^{me} Maria Vittoria Romano, rapporteuse (S). Je prends la parole pour vous donner quelques éléments très importants en vue d'une discussion sur le fond de cette proposition, vu que les délais pour lire le rapport étaient très courts pour vous aussi.

Le plan directeur cantonal est la pierre angulaire de l'aménagement du territoire. C'est un document de référence à deux volets, un volet stratégique intitulé le «concept» et un volet plus opérationnel qui est le «schéma». En somme, c'est un contrat territorial contraignant pour toutes les autorités, mais pas pour les particuliers, et c'est important à souligner. Ce plan directeur cantonal est une obligation imposée par la législation fédérale.

Le plan directeur cantonal actuel a été adopté en 2001. Pourquoi avons-nous besoin aujourd'hui de discuter de ce plan? Pour quatre raisons précises. Le plan directeur cantonal a une durée de vie de dix à quinze ans, aussi les mesures prévues dans le plan directeur cantonal actuel ont été engagées. Même si elles n'ont pas forcément abouti, il y a une évolution du contexte, du cadre de l'aménagement, et il y a aussi, bien sûr, le projet d'agglomération franco-valdo-genevois.

Proposition: plan directeur cantonal

Il est peut-être utile de s'arrêter sur ce projet d'agglomération franco-valdo-genevois. J'espère ne pas être trop technique – même si c'est un peu technique – mais c'est extrêmement important. Ce projet, adopté en 2007, est en fait une charte qui propose une agglomération compacte, multipolaire et verte. Il favorise les formes urbaines denses, une faible consommation des terres agricoles et il promeut la qualité de vie. Le plan directeur cantonal d'aujourd'hui est le premier en ce genre parce qu'il va au-delà des frontières. C'est important à considérer quand on parle de ce projet.

Les 50 000 logements pour Genève prévus dans le plan directeur cantonal ont suscité pas mal de discussions dans les communes. D'après ce projet, on doit s'attendre à 200 000 personnes de plus pour l'agglomération franco-valdo-genevoise. Cela veut dire que le Canton de Genève s'est engagé à accepter 100 000 personnes supplémentaires d'ici à 2030, ce qui se traduit par 50 000 logements supplémentaires pour notre canton. Cet objectif est très ambitieux. Il ne faut pas oublier non plus qu'on est aujourd'hui en déficit de 8000 logements, lesquels auraient déjà dû être construits. C'est aussi à prendre en considération.

Je ne reviendrai pas sur tout l'aspect du calendrier, mais c'est vrai que tout ça est un peu mal fait. Je vais juste m'en tenir à trois considérations.

La commune donne donc un préavis consultatif. Vous avez vu que la plupart des communes genevoises ont refusé ce plan directeur cantonal. Maintenant, il est clair que le Canton a quand même intérêt à prendre en considération ce que nous disons dans cette enceinte, même si c'est consultatif.

La proposition PR-930 nous demande de travailler sur la Ville de Genève. On ne nous a pas demandé de nous prononcer sur le plan directeur cantonal dans son ensemble, mais sur ce qu'il implique pour la Ville de Genève. Il faut dire aussi que nous avons eu très peu de temps – j'insiste – et que les personnes auditionnées ont surtout donné leur avis par rapport au Canton et pas forcément par rapport à la Ville. Si nous avions eu plus de temps, nous aurions pu entendre d'autres personnes qui, peut-être, auraient donné un avis un peu plus pertinent par rapport à la Ville.

Je vais juste vous donner quelques informations qui nous semblent importantes au sujet de l'audition de M. Pagani et du Service d'urbanisme. Ainsi, 6% du territoire participent à 14% de l'effort du projet d'agglomération en matière de logement. C'est beaucoup. Il nous a été dit que la Ville n'est pas en désaccord avec le plan directeur cantonal. Ceci dit, en ce qui concerne par exemple le premier point, la densification du centre-ville, il est clair que la Ville n'est pas d'accord, comme le reflète le projet de résolution.

En fait, le plan directeur cantonal que nous allons discuter prévoit la densification du centre-ville, ce qui n'est pas le cas dans le plan directeur cantonal actuel, lequel met un frein à cette densification.

Le plan directeur cantonal 2030 va aussi à l'encontre du plan directeur communal, que vous avez quand même voté dans cette enceinte, lequel dit en fait qu'on veut une approche qualitative de la densité. Cela veut dire mixité, favoriser l'installation de l'équipement public et de proximité et maintenir un habitat équilibré entre logements et emplois.

Ce qui n'était pas clair non plus pour la Ville, c'est la base sur laquelle ces 50 000 logements ont été calculés, notamment par rapport aux extensions dans les zones agricoles prévues dans le nouveau plan directeur cantonal. Il reste beaucoup de doutes quant à la réalisation. On nous rappelait, en effet, qu'aucun logement n'a été construit durant les derniers vingt ans dans cette zone. Vouloir réaliser en onze ans 20 000 logements en zone agricole, c'est pour le moins très ambitieux. M. Pagni nous a rappelé que le focus de la Ville est sur les zones de développement et sur la couronne urbaine.

Nous avons aussi procédé à l'audition de la Chambre genevoise immobilière (CGI), qui est en faveur du nouveau plan directeur cantonal. Elle est pour les densifications des zones villas, mais uniquement en Ville de Genève et sur les axes situés à proximité des moyens de transport. En fait, elle soutient les surélévations en ville de Genève, parce que, de son point de vue, les efforts doivent être équilibrés entre la Ville et les communes.

En dernier lieu, nous avons aussi reçu le Rassemblement pour une politique sociale du logement, qui nous a fait les trois remarques suivantes. Il y a un déficit assez grand – jusqu'à 25% selon la représentante du rassemblement – entre la planification et la réalisation des logements et cela n'est pas pris en considération dans le plan directeur cantonal. Il y a aussi une grande difficulté pour atteindre l'objectif de 20% de logements d'utilité publique (LUP) sur tout le canton et un rééquilibrage territorial sera nécessaire pour l'atteindre.

Enfin, par rapport à ce plan directeur cantonal, il faut un soutien de l'Etat aux collectivités pour construire les infrastructures et aménager l'espace public. Il ne suffit pas de dire «on construit, on construit», car la construction va quand même avec un aménagement qui permettra aux gens de bien vivre dans des quartiers qui ne seront pas seulement des banlieues où ils iront dormir, et rien d'autre.

Maintenant, je vous donne la position du Parti socialiste. La réponse aux besoins de logements est la priorité du plan directeur cantonal 2030. Les socialistes ne peuvent qu'être d'accord avec cette priorité. Nous l'avons dit en campagne électorale et nous le répétons. Le plan directeur cantonal 2030 – nous devons nous prononcer sur le périmètre de la Ville de Genève – est loin d'être parfait, mais il rééquilibre d'une certaine manière les efforts en termes de construction entre Ville et communes.

Vous avez peut-être lu la *Tribune de Genève* de vendredi dernier, qui publiait un sondage. Les sondages valent ce qu'ils valent, mais la population serait appa-

remment derrière ce plan directeur cantonal, parce qu'elle en a marre de manquer de logements, et surtout de logements accessibles. Par conséquent, les socialistes sont en faveur de la valorisation du renouvellement urbain – réalisation du grand projet Praille-Acacias-Vernets, par exemple – de la densification de la couronne urbaine et de la zone villas.

Les socialistes voteront les projets de résolution I et II dans leur intégralité, comme proposés par le magistrat, mais avec un amendement par lequel nous demandons de respecter le plan directeur communal en matière de densification. Cet amendement, cosigné par les Verts et Ensemble à gauche, consiste à modifier ainsi le deuxième alinéa de l'article 2 du projet de résolution I:

Projet d'amendement

«Art. 2. – (...)

– *respecter les principes de densification contenus dans le PDCo 2020;»*

Il faut peut-être finir en disant qu'il y a toujours des perdants et des gagnants et que tout le monde ne gagnera pas, mais on peut trouver des solutions qui font perdre le moins possible aux parties prenantes. (*Applaudissements.*)

Premier débat

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, d'abord j'interviendrai sur la forme. On m'a reproché de stresser les membres de la commission... Je rappelle les procédures usuelles. Vous me direz que cette procédure n'est pas usuelle puisqu'elle se passe tous les dix ans, mais toujours est-il que les procédures usuelles veulent que le comp-teur se déclenche au moment où la commission est saisie et si, le cas échéant, une prolongation était nécessaire pour ne pas vous stresser, il suffisait que nous demandions cette prolongation au Conseil d'Etat, en charge des constructions et de l'aménagement. Cette prolongation nous était accordée bien volontiers.

Malheureusement, nous avons fait cette demande de prolongation, mais elle n'a pas été accordée. Je vous prie donc de m'excuser pour le stress. Je prends mes responsabilités, mais toujours est-il que je voulais recadrer cette discussion.

Sur le fond de cette affaire, Madame la présidente, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, vous comprenez bien que l'enjeu a pris une dimension très importante, puisque la majorité des communes semble vouloir refuser ce plan directeur cantonal. Mais si on comprend bien pourquoi, certaines choses sont tout de même à expliquer.

M. Mark Muller, dès le moment où il est arrivé, a fait en sorte de laisser construire – malheureusement pas assez – 1600 logements par an dans ce canton, dont la moitié, voire plus, est de la propriété par étages (PPE), de la vente d'appartements qui ne correspondent en rien aux besoins prépondérants de la population. Malheureusement, le système qu'il voulait mettre en place, c'est-à-dire construire de la PPE qui permet de libérer des appartements locatifs pour que ces appartements locatifs soient mis à la disposition de la population, ne fonctionne pas.

C'est un échec de sa politique et, pour le compenser, il a évidemment dû tordre le bâton dans l'autre sens, avec, pour résultat, le plan directeur cantonal qui vous est proposé, à savoir densifier – je n'ose pas dire un maximum – la zone destinée à être densifiée. Il s'est heurté à ses collègues, puisque, en fait de partis, l'Entente est aux commandes dans différentes communes. Et non seulement cela, mais il en a rajouté une couche en densifiant la zone villas de manière complètement ubuesque.

En effet, deux membres de son parti ont déposé un projet de loi qui vise notamment à surdensifier la zone villas, à permettre de construire aux limites de propriétés, à monter des grosses villas, plutôt que d'affronter réellement, comme nous le faisons aux Eidguenots, les propriétaires de villas en leur demandant de faire en sorte que ces parcelles soient réellement densifiées. Je dois dire que l'exercice que nous faisons aux Eidguenots en allant discuter avec les propriétaires et en leur offrant de bonnes conditions ne se passe pas si mal que cela. Plutôt que d'élaborer un projet de loi de bric et de broc, il serait préférable de faire en sorte que les propriétaires de villas dans les zones de développement se rendent compte qu'il faut construire du logement et densifier à 1,2, voire 1,4 ces zones villas.

Voilà, Mesdames et Messieurs, le contexte général dans lequel nous nous situons. Je me réjouis de pouvoir intervenir à la fin des débats, notamment sur les petites critiques que nous faisons et les conditions dans lesquelles nous avons soumis à votre sagacité ce plan directeur cantonal. Je vous remercie de votre attention.

(La présidence est momentanément assurée par M. Jean-Charles Rielle, vice-président.)

M^{me} Danièle Magnin (MCG). Je voulais revenir sur le fait que M. Pagani, comme il nous y a malheureusement habitués depuis à peu près cinq ans maintenant, a laissé quelque chose dans un tiroir. Et ce quelque chose resté trois mois dans un tiroir pour rien, c'était le plan directeur cantonal 2030. Nous avons reçu

ce plan en novembre 2011, alors que M. Pagani et ses services l'avaient depuis le mois d'août déjà.

Evidemment, cela crée de la gabegie et une certaine urgence. Nous ne pouvons pas procéder à l'audition des personnes que nous avons besoin d'entendre. Mais je ne veux pas m'attarder sur ce point-là, ce serait bien inutile. Malheureusement, des gens procrastinent et des services sont mal organisés. Mais mes propos n'y changeront rien...

Pour le Mouvement citoyens genevois, plusieurs éléments tout à fait majeurs s'opposent à l'approbation du plan directeur cantonal 2030 par le Conseil municipal. Tout d'abord, nous voudrions vous rappeler l'existence d'un plan directeur cantonal valable jusqu'en 2015. Par conséquent, il n'y a pas de hâte absolue à approuver un plan directeur qui ne convient pas pour 2030, puisqu'on a largement vingt ans d'avance.

D'autre part, la Constituante travaille sur le sujet et il paraît tout à fait inopportun, chronologiquement en tout cas, de parler d'un plan directeur cantonal dont les prémisses au niveau des communes et de leur fonctionnement ainsi que de l'organisation de la mobilité ne sont pas encore connues.

Ensuite, je vous fais part de notre étonnement à propos d'un projet dit d'agglomération, auquel le Mouvement citoyens genevois n'adhère pas et qui est une démarche de l'exécutif cantonal. Parmi les toutes premières choses qui nous sont expliquées dans ce plan directeur, on fait état d'un afflux de population dans le canton de Genève de 200 000 personnes, dont 100 000 pour la ville. Nous ne sommes pas du tout d'accord. Il est tout simplement hors de propos d'admettre une augmentation de 200 000 habitants alors qu'on n'arrive déjà pas à offrir des structures d'accueil aux personnes qui sont là.

En fait, depuis bientôt vingt ans, on manque de logements, des gens sont au chômage, les structures diverses ne sont pas suffisantes, la mobilité est une gabegie totale. On n'a pas encore réalisé une traversée de la rade pour transformer un «U» au bout du lac en un «O» bien rond pour faire un cercle autour de la ville de Genève, afin que tout le monde ne soit pas obligé de passer par son centre pour la traverser.

La croissance prévue comme début de cette réflexion sur le plan directeur cantonal nous apparaît totalement démesurée. Ce que nous voulons, c'est une croissance maîtrisée et qualitative sur notre territoire. Le plan directeur cantonal, qui inclut l'agglomération qui nous entoure, n'est pas de notre responsabilité à nous, Ville de Genève.

Pour l'instant, nous ne nous trouvons pas dans une situation d'équilibre. On fait venir des gens qu'on n'a pas la possibilité d'accueillir correctement et qui vont ensuite chercher leur logement soit dans le canton de Vaud, soit en France

voisine. Bien entendu, le Mouvement citoyens genevois est tout à fait pour le logement, mais pour un logement à des prix raisonnables. Avec les nouvelles sociétés qui s'installent, nous entendons que des gens arrivent à Genève avec des budgets pour le loyer de 9000 francs. Mais qu'allons-nous devenir, nous, si nous acceptons ce type d'immigration? Nous devons maîtriser notre immigration avant de nous lancer dans des projets qui correspondent à cette immigration-là.

Nous voulons du logement, mais du logement pour tout le monde, pas seulement pour les gens qui «pètent dans la soie», si vous me permettez... (*Exclamations.*) Je voudrais vous signaler que la plupart des communes genevoises se sont déjà déterminées négativement par rapport à ce plan directeur cantonal; parmi elles, les plus peuplées, à savoir Meyrin, Vernier, Lancy, Onex. Nous refuserons à notre tour ce plan directeur cantonal.

Certains aspects de ce dossier seront abordés par un autre membre de mon groupe.

M. Adrien Genecand (LR). Tout d'abord, Monsieur le président, je me permettrai de vous demander de transmettre au magistrat M. Pagani que ses propos sont absolument incohérents quand il nous explique qu'il ne faut pas densifier la zone villas, comme ce qui est proposé au Grand Conseil, et quand il se félicite dans le même temps de le faire, lui, aux Eidguenots.

Cela n'a pas de sens et je pense que c'est une bonne chose de densifier la zone villas. La question est comment et, d'une façon générale, la décision se prend généralement aussi dans les communes. Je ne vois donc pas pourquoi vous vous opposez à tout ce que fait le Canton, cela semble être devenu votre marque de fabrique ces dernières années... C'est tout à fait détestable et empêcher tant de constructions de logements pourrait la vie de beaucoup de Genevois.

La construction de logements étant donc le point principal de ce plan directeur cantonal, la question est: pourquoi 50 000 logements? Elle a évidemment animé la commission lors de l'étude du projet. Je vous expliquerai en une phrase: 50 000 logements, ce n'est même pas assez pour rapatrier les Genevois partis en France voisine ou dans le canton de Vaud.

Ce n'est donc pas la question de permettre du logement pour ceux qui sont déjà en ville, mais plutôt d'essayer, tant bien que mal, de faire revenir ceux qui ont dû partir parce qu'on ne pouvait pas leur offrir de logement. Evidemment, certains sont bien ailleurs et ils y resteront; d'autres reviendront alors que d'autres voudront toujours partir ailleurs.

Quoi qu'il en soit, 50 000 logements, ça me semble un objectif largement intelligent à l'horizon 2030, que ce soit en densifiant au centre-ville, dans la couronne suburbaine, dans la zone villas, et en déclassant les zones agricoles qui sont

enclavées. Déjà là, vous vous êtes rendu compte que nous avons dépassé nos prérogatives en matière de strict préavis communal Ville de Genève.

J'aimerais aussi rappeler, puisque les gens prennent des tons assez intéressants pour expliquer – et c'est scandaleux – qu'ils refuseront ce plan, que ce plan n'est pas encore accepté par l'Etat. C'est justement pour cette raison qu'il y a un préavis des communes. Les communes préavisent, cela remonte au niveau du Grand Conseil, et je suis fort aise de voir plusieurs députés dans ce plénum qui pourront lire les observations de toutes les communes et les intégrer dans le plan final avant de le voter.

Tel quel, le plan n'est pas encore accepté, mais on nous dit: «Merci de vous prononcer, de toute façon on ne va rien changer...» Pourtant, l'étude concertée de ce plan au niveau de la Ville de Genève sert justement à l'améliorer. Je remercie M^{me} la rapporteuse, vous lui transmettez, Monsieur le président, d'avoir cité le sondage de la *Tribune de Genève*, qui me réjouit et que je trouve très intéressant. Si, malgré toute la publicité négative faite à ce plan directeur cantonal par de nombreuses communes, publicité relayée par les médias, on se retrouve avec une population qui l'accepte, cela montre que la construction de logements est bien la première préoccupation des personnes interrogées pour ce sondage.

Je vous le rappelle, à peu près tous les partis se sont engagés à réaliser la construction de logements. Or, il est intéressant de constater qu'on semble s'acheminer, en tout cas à la sortie de la commission, vers la construction de logements au niveau de la ville de Genève, ce que nous acceptons. Et pourquoi la Ville de Genève devrait-elle accepter tel quel ce plan?

Pour une raison très simple. Mesdames et Messieurs, notre premier problème, à nous, habitants de la ville, est la mobilité, avec les pendulaires qui viennent en ville parce que les emplois s'y trouvent. Toutes les artères aboutissent au centre-ville, tous les gens doivent passer d'une rive à l'autre en voiture, en transports en commun, à vélo ou à pied.

Et que fait-on pour diminuer cette nuisance? On rapproche tout simplement du centre-ville et des artères de transports publics les habitants, les futurs habitants, à savoir ceux qui doivent venir travailler à Genève, et, à ce moment-là, on réduit les nuisances pour nos concitoyens. Voilà la seule préoccupation que nous devrions avoir à notre niveau communal.

Comment réduirons-nous, grâce à ce plan directeur cantonal, les nuisances en ville de Genève? Je pense que, de façon assez claire, nous pouvons nous entendre sur le fait que la mobilité est le problème principal pour nos concitoyens en matière d'aménagement. Nous pourrions effectivement faire pendant de longues heures la critique du magistrat Pagani, vous lui transmettez, Monsieur le président, en matière de qualité de l'espace public.

C'est à peu près là sa seule prérogative en matière d'aménagement. Elle ne consiste pas à s'opposer aux surélévations, ni à donner des conseils en matière d'espace rural au Canton; elle consiste à faire les espaces publics de qualité. Monsieur Pagani, quels sont vos projets en matière d'espace public? Que faites-vous de la place des Augustins? du parc Baud-Bovy? du parc des Bastions, que vous avez laissé aller à la dérive entre-temps? de la place de Cornavin? de la place Bel-Air? Tout cela relève à peu près de votre seule prérogative, mais qu'avez-vous fait depuis bientôt un mandat et demi? Rien!

Vous avez fait plein de choses hors de vos compétences. Je vous félicite pour certaines, certainement pas pour d'autres, notamment votre opposition à la construction de logements à la Jonction sur les immeubles de l'Hospice général. Mais, quand il faut améliorer la qualité de vie des habitants de la Jonction, que ce soit à la rue du Village-Suisse avec le parc Gourgas, que ce soit avec le parc Baud-Bovy, que ce soit avec la réhabilitation du bois de la Bâtie, tous ces espaces proches des habitants que vous semblez vouloir défendre, vous ne faites rien, Monsieur Pagani! C'est détestable, puisque vous vous arrosez des compétences que vous n'avez pas. Si vous en voulez, je vous encourage vivement, ainsi que votre groupe, à vous faire élire au Grand Conseil... ce que vous peinez à faire depuis quelque temps, et c'est bien dommage, parce que vous auriez peut-être d'autres projets à ce moment-là.

Quoi qu'il en soit, pour l'instant, vous n'êtes pas à votre niveau de compétences et je vous prierais à l'avenir de vous en tenir à ce que vous avez le droit de faire, à savoir aménager l'espace public correctement, avec des vrais moyens, et pas à vous engager d'une façon générale contre le Canton pour absolument rien.

Madame la présidente, vous remercieriez la présidente de la commission de l'aménagement et de l'environnement, M^{me} Fehlmann Rielle, d'avoir déjà exprimé les reproches de la commission. Monsieur Pagani, ce que vous avez fait est absolument inacceptable, puisque tout le monde pouvait lire le plan directeur cantonal avant l'été 2011 déjà. Vous avez mis cinq mois pour nous amener la proposition du Conseil administratif révisée et vos commentaires...

Le président. Trente secondes...

M. Adrien Genecand. ... pour que nous puissions l'étudier finalement à la fin novembre, sans pouvoir même vous poser des questions.

J'avais beaucoup de questions pour vous à la fin, mais nous n'avions plus le temps parce que nous étions déjà en retard. Le véritable déni de démocratie, c'est quand vous nous avez mis le nez dans la caca, je me permets de le dire, parce que

nous n'avons pas eu le temps d'étudier ce plan et de nous prononcer. Finalement, l'objectif n'est pas atteint.

Le président. Votre temps de parole est écoulé, Monsieur Genecand...

M. Adrien Genecand. Qu'il en soit ainsi! (*Rires.*)

(La présidence est reprise par M^{me} Alexandra Rys, présidente.)

M. Morten Gisselbaek (EàG). Mesdames et Messieurs, pour Ensemble à gauche, ce plan directeur cantonal pose plusieurs problèmes. Il a été élaboré dans la volonté de respecter les accords trouvés dans le cadre du projet d'agglomération et c'est là un aspect que nous saluons et qui, pour nous, est fondamental, tout simplement parce qu'il correspond à une réalité territoriale d'aujourd'hui, un aspect que nous appelons à développer.

Ces accords, quels sont-ils? Cela a déjà été dit, mais je vais le répéter, ce sont des accords basés sur des projections de croissance qui prévoient 200 000 personnes de plus dans l'agglomération d'ici à 2030 et 100 000 emplois de plus dans l'agglomération également. Ces accords prévoient donc que 100 000 personnes habiteront Genève et que 60% à 70% des emplois seront sur le territoire genevois, c'est-à-dire 60 000 à 70 000 emplois.

Pour loger ces nouveaux habitants, le plan directeur cantonal prévoit la construction de 50 000 logements d'ici à 2030. Or, et de manière systématique, les objectifs en termes de nombre de constructions n'ont pas été atteints ces nombreuses dernières années. Pour arriver à 50 000 logements d'ici à 2030, il faudrait construire plus de 2500 logements par an. Or, cela est précisément l'objectif qui a été celui du Canton depuis de nombreuses années et qui n'a jamais été atteint. En réalité, on construit bon an mal an environ 1500 logements pour l'ensemble du canton.

Pour avoir une vision concrète de la chose, 2500 logements représentent Le Lignon, qui a 2700 logements. C'est à peu près ce qu'il faudrait construire chaque année. Le PAV, quant à lui, prévoit 11 000 logements, c'est-à-dire qu'il faudrait en gros construire un PAV tous les quatre ans jusqu'en 2030. Cela nous semble légèrement utopique.

Ce qui signifie donc que ce plan directeur cantonal, en quelque sorte, nous assure que la crise du logement durera jusqu'en 2030. Compte tenu du fait qu'elle

dure depuis trente ans, elle pourra donc fêter son demi-siècle, ce qui n'est pas mal...

Evidemment, nous connaissons tous les difficultés pour construire dans ce canton. Il nous semble donc clair qu'on ne peut pas attendre d'un plan directeur cantonal qu'il résolve ces problèmes. C'est tout de même décevant. Sur le front du logement, nous ne sommes donc pas à la hauteur du problème.

Sur le front de la mobilité, la seule nouveauté de ce plan directeur cantonal est une traversée autoroutière du lac à la hauteur du Vengeron. Connaissant les difficultés non seulement à circuler en ville de Genève, mais également sur l'autoroute de contournement, où il y a des bouchons tous les jours, et en tenant compte des 200 000 personnes de plus dans l'agglomération, nous ne pensons pas qu'il s'agit là d'une réponse adéquate aux problèmes de mobilité dans le canton ou dans l'agglomération.

Pour ce qui est de la ville de Genève, comme il a déjà été dit, c'est une vision de l'agglomération centralisée sur une ville circulaire; elle renforce l'aspect tertiaire, l'aspect central de notre ville, ce qui ne peut que renforcer la pression qui s'exerce déjà et que la plupart d'entre nous trouvent extrêmement dure à vivre.

Nous pensons qu'une autre organisation spatiale du territoire devrait trouver sa place dans le cadre de cette agglomération, avec des solutions multipolaires qui permettraient de développer plus harmonieusement l'ensemble de l'agglomération. Cependant, concernant la responsabilité de la Ville et vu la complexité réelle des problèmes que nous avons soulevés, nous pensons que mieux vaut une collaboration constructive de la part des acteurs de l'aménagement plutôt que de continuer dans des affrontements stériles, qui ne servent à rien et qui ne font pas avancer l'aménagement.

Nous rejoignons donc là-dessus la position du Conseil administratif. Nous rejoignons d'ailleurs l'ensemble des remarques du Conseil administratif telles qu'elles étaient dans la proposition quand elle nous a été soumise, et nous les reprenons à notre compte. En commission, elles ont été shootées par la droite, qui a voulu montrer un petit geste de mauvaise humeur. Raison pour laquelle nous avons déposé un amendement pour les réintroduire, autrement dit pour revenir à la version initiale de la résolution II du Conseil administratif:

Projet d'amendement

Rétablir la version initiale de la résolution II telle que déposée par le Conseil administratif.

Nous pensons que ces sujets sont suffisamment importants pour être débattus. Nous espérons que cet amendement sera voté et que tout le monde aura com-

pris l'importance de travailler d'une manière constructive tout en préservant la qualité de vie au centre-ville.

La présidente. Monsieur Gisselbaek, concernant votre amendement, je rappelle que, conformément au nouveau règlement, je soumettrai automatiquement au vote les amendements acceptés en commission.

M^{me} Sandrine Burger (Ve). En préambule, je suis ravie de voir que, alors que les Verts étaient seuls à la fin du mois de novembre à râler sur le calendrier des travaux de la commission, les autres groupes nous ont rejoints pour dire que le temps pour étudier ce plan directeur cantonal était largement insuffisant.

Ceci dit, les Verts veulent refuser ce plan directeur cantonal, car ils estiment qu'il n'est pas acceptable tel quel, que ce soit un oui tout court ou un oui avec vingt conditions. Le besoin du logement est au cœur de ce plan directeur cantonal, mais le problème, pour les Verts, c'est notamment la méthodologie. En effet, il n'a jamais été précisé comment ont été obtenus les chiffres avancés dans ce plan. Cela nous pose un problème et nous trouvons que ce n'est donc pas acceptable.

Les Verts défendent évidemment le principe selon lequel il faut assumer ses responsabilités et construire du logement sur le territoire. Mais cela ne veut pas dire que l'on construit à n'importe quel prix. Il faut de la réflexion et des logements durables. Il faut, pour les Verts, un aménagement avec un usage mesuré du sol, respectueux des principes du développement durable et harmonieux pour la population.

Construire des logements en réduisant l'empreinte écologique n'est pas anti-nomique. Il faut juste adapter une démarche du type écoquartier, ce qui est possible, mais c'est un terme que l'on ne retrouve quasiment pas dans ce plan directeur. D'ailleurs, quand on parle de densification de la ville, la Ville doit vraiment prendre une grande part de construction et ce qui nous a frappés, notamment chez les Verts, c'est le fait que la densification proposée par le Canton n'est pas celle adoptée récemment dans le plan directeur communal, pourtant accepté par le Conseil d'Etat lui-même. Par conséquent, lorsqu'il a accepté quelque chose, il faudrait qu'il respecte par la suite ces points, sinon un plan de développement communal n'a pas de sens et autant ne pas en faire.

Un autre problème de ce plan est qu'à ne vouloir froisser personne on en arrive à ne rien choisir. L'exemple type, c'est le chapitre de la mobilité. On parle de mobilité douce, de report modal, mais aussi d'optimiser l'utilisation des transports motorisés. Les routes sont un espace limité et on ne peut pas tout développer, les transports en commun et plus de liberté pour les voitures. Il faut faire des choix.

Un problème très important pour les Verts est le manque de gouvernance. Dans ce plan de développement cantonal, les plans localisés de quartier (PLQ) deviennent facultatifs. La concertation est limitée et on relève la suppression du droit d'initiative des communes dans certains périmètres. A Genève, il est déjà difficile de construire, nous sommes tous d'accord, et si en plus on diminue la consultation, cela ne sera pas possible, parce qu'il y aura encore plus d'oppositions.

Bref, les Verts relèvent que ce plan directeur cantonal est négatif sur plusieurs points et ils veulent donner un signal fort en le refusant. C'est pourquoi, comme nous l'avions déjà fait en commission, nous avons déposé un amendement aux résolutions I et II et visant à donner un préavis défavorable:

Projet d'amendement

«*Article unique.* – De donner un préavis *défavorable* (...)»

M^{me} Marie Chappuis (DC). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, étant donné que M. Pagani me fait l'amitié de sortir maintenant, je ne m'épancherai pas sur les délais inacceptables auxquels il nous a soumis. Je constate simplement que cette méthode qui consiste à présenter toujours à la dernière minute les projets est devenue la spécialité de M. Pagani. Il devrait songer à la faire breveter...

La question qui nous occupe ce soir est de savoir quelle Genève nous voulons demain. Le Parti démocrate-chrétien estime que Genève aurait tout à perdre à ne pas participer au développement de notre région. Genève a aujourd'hui la chance d'être au cœur de l'une des régions les plus attractives de Suisse, et peut-être même d'Europe, et nous pensons que la meilleure façon de préserver cette attractivité et de lutter contre le chômage est encore de créer des emplois.

Notre canton bénéficie, grâce à l'excellence académique, internationale, économique, d'un potentiel tout à fait extraordinaire et, afin de ne pas tuer cette poule aux œufs d'or, afin que la Genève de demain ne se transforme pas en hallucination, nous devons aujourd'hui faire preuve d'audace et, plutôt que de subir cette croissance, nous devons l'organiser. Nous devons la transformer en un développement profitable pour la grande majorité d'entre nous.

Bien sûr, ne nous trompons pas de sujet, le problème de Genève n'est pas son attractivité, le problème de Genève est sa crise du logement. On ne résoudra pas les problèmes des Genevois en stoppant la croissance, en augmentant le chômage, on résoudra les problèmes de notre région en mettant fin à cette crise du logement et en construisant des logements pour tous, et aussi pour la classe moyenne, qui est trop souvent la grande oubliée.

C'est précisément l'objectif de ce plan directeur cantonal: être proactif en matière de logement, identifier les endroits où l'on pourra construire, où l'on devra construire.

Bien sûr, le Parti démocrate-chrétien comprend parfaitement les réticences de certaines communes, qui connaîtront ces prochaines années une révolution extrêmement importante en matière d'urbanisme. Mais la Ville, Mesdames et Messieurs, a tout à fait les moyens de maîtriser les demandes qui lui sont adressées par ce plan directeur cantonal. La Ville doit tout simplement arrêter de faire son Calimero. Elle ne peut pas refuser ce plan directeur cantonal. Pourquoi?

D'abord, parce que nous devons construire la ville en ville. Tout le monde le dit et je crois que les Verts sont les premiers à être attentifs aux zones agricoles. Eh bien, nous devons densifier la ville pour freiner l'étalement urbain, pour maîtriser le trafic entre la périphérie et le centre urbain, pour éviter une consommation excessive des terres agricoles et pour éviter aussi d'exporter notre crise du logement en France ou dans le canton de Vaud.

Alors, ce soir, nous estimons qu'il en va de la responsabilité de la Ville de Genève. Refuser ce plan directeur reviendrait à faire porter le fardeau sur les autres communes suburbaines, sur les petites communes dans les zones agricoles. On ne peut tout simplement pas demander de déclasser des zones agricoles si, en parallèle, la Ville ne fait pas l'effort de densifier certains quartiers qui peuvent encore l'être. Ce ne serait ni raisonnable ni responsable. Nous avons de la peine à comprendre ce soir l'attitude des Verts, qui devraient être les premiers à accepter ce principe. Entre densifier la ville et déclasser des zones agricoles, ils devraient plutôt préférer densifier la ville.

Enfin, c'est la raison pour laquelle le Parti démocrate-chrétien vous appelle à entrer en matière sur ce plan directeur cantonal, non seulement parce qu'il a d'excellentes initiales – PDC! – mais surtout parce qu'il est impératif pour organiser la Genève de demain, pour organiser la croissance plutôt que de la subir. (*Applaudissements.*)

M. Alexandre Chevalier (HP). Mesdames et Messieurs, on a déjà parlé et reparlé ici ce soir des difficultés auxquelles les commissaires ont été confrontés face à ce plan directeur cantonal. C'est vous dire notre difficulté en tant qu'élus indépendants, puisque nous n'avons plus accès aux commissions, pour comprendre les tenants et les aboutissants d'un projet.

Nous sommes un peu tristes de constater, mais c'était quelque part prévu, Madame la présidente, l'absence de réel débat sur la Ville de Genève, puisque ce plan directeur cantonal est discuté commune par commune. Nous compre-

nous bien les positionnements de principe très clairs dans les communes qui l'ont refusé, là où il y a des zones villas à densifier et de l'urbanisation.

Malheureusement, nous avons très peu de compréhension, ici ce soir, au sujet de la nécessité et de l'impact de ce plan directeur cantonal pour la Ville de Genève. Il y a toujours cette sensation que ce débat relève du Grand Conseil. Ce n'est pas ici le plan directeur communal et la Ville n'a qu'un préavis à donner. Nous subissons donc un peu les décisions du Canton et, d'une certaine manière, le développement désiré par l'Etat. Alors, nous avons la possibilité de rejoindre un front qui dirait, avec les autres communes: «Non, nous ne voulons pas de ce plan directeur cantonal... Revenez avec une copie différente!»

Mesdames et Messieurs, en quoi cette copie serait-elle différente pour la Ville de Genève? Pour ma part, je ne vois pas tellement la différence pour la Ville, je la vois pour d'autres communes qui sont opposées. Je la vois pour certains partis qui défendent plutôt les communes alentour et pas uniquement les intérêts des habitants de la Ville de Genève, dans ce vote qui ne concerne finalement qu'eux ce soir.

Pour ces raisons-là, nous voterons ce plan directeur cantonal et nous refuserons l'ensemble des amendements. Nous considérons que c'est avec un certain bon sens que ces articles 2 et 3 ont été supprimés par la commission lors des débats sur les amendements des partis de l'Entente. Nous croyons simplement qu'il faut voter ce plan directeur cantonal avec toutes les cautions nécessaires, bien évidemment en termes de développement et de mobilité. Mais tout cela n'est pas exclusivement réservé à la Ville, c'est quelque chose de plus global, plus concerté, qui va avec les communes et avec l'Etat.

Nous voterons ce plan, sans vraiment avoir eu une discussion de fond pour la Ville de Genève. Mais le malaise est là, tout de même. Nous devons être conscients qu'il faudra à un moment ou à un autre revenir sur le fond du sujet, à savoir l'impact pour la Ville elle-même, et non pas dans la perspective de faire plaisir à d'autres communes. Nous sommes la moitié de ce canton en termes de population. Nous sommes le poumon de ce canton. Il faut l'assumer! Le poumon de ce canton se doit d'être d'une certaine manière libre et indépendant et de dire ce qu'il veut pour lui-même, sans avoir à participer à une guerre communes contre Etat.

Pour toutes ces raisons, nous refuserons les amendements et, comme je l'ai dit, nous accepterons ce plan directeur cantonal. Mais nous serons aussi attentifs pour avoir des explications sur l'impact pour la Ville de Genève plus précises et présentées d'une manière que je qualifierais de plus professionnelle.

M. Eric Bertinat (UDC). Chers collègues, ce plan directeur cantonal est un document important, comme il a été relevé, puisque la Ville représente la moitié

du canton, en tout cas en termes de population, et qu'il trace les grandes lignes de l'aménagement du canton jusqu'en 2030.

Première remarque, on est évidemment bien obligés de jouer les prophètes puisqu'on évalue ce que le canton deviendra ces quinze, vingt prochaines années. Et, pour ce faire, sur quoi se base-t-on? Sur la charte d'agglomération, qui a été discutée entre différents responsables, qui ne sont ni communaux ni cantonaux.

Cette charte d'agglomération a été acceptée par différents responsables français, le Conseil d'Etat, la Confédération. Mais, à ce jour, ni le Grand Conseil ni les communes n'ont eu à se prononcer sur ce document qui détermine les grandes lignes de ce que sera l'agglomération franco-valdo-genevoise.

Selon cette charte, la moitié des constructions et la moitié des nouveaux venus, ces vingt-cinq prochaines années, seront répartis à parts égales entre la région française et Genève. Cette décision est très discutable, parce que, aujourd'hui, en 2012, nous n'avons pas tenu nos engagements en termes de logement, de transports.

La Constitution n'est pas respectée, il n'y a pas la parité des modalités de transport et nous avons de nombreux problèmes, entre autres une augmentation du chômage ces derniers temps, avec 16 000 demandeurs d'emploi. C'est un énorme souci. Difficile d'imaginer l'avenir en rose avec, pour l'instant, de pareilles incertitudes dans le développement de Genève, ville et canton, où je prétends qu'on vit très mal, à moins d'avoir beaucoup d'argent. En ce moment, pour la classe moyenne, pour celles et ceux qui ont des difficultés financières, c'est difficile à Genève.

Nous vivons un phénomène de surpopulation. Se déplacer à Genève est compliqué; trouver des appartements quand votre famille grandit ou, au contraire, quand vos enfants se marient et que vous avez besoin de moins d'espace, c'est très difficile. Non, la vie à Genève en ce moment pose d'innombrables problèmes.

Cela étant dit, ce plan directeur cantonal nous annonce l'arrivée à Genève de 100 000 personnes et la construction de 50 000 logements. A-t-on vraiment envie de voir Genève se développer de cette manière ces trente prochaines années? Pour l'Union démocratique du centre, la réponse est non! Nous n'avons pas envie de voir ce développement tel qu'imaginé à l'orée d'une crise économique majeure.

Vous connaissez comme moi la situation européenne. Vous connaissez comme moi le défi qu'ont à relever, entre autres, des pays comme la Grèce. Dans quatre, cinq semaines, la Grèce peut être en faillite, on ne sait pas ce qui se passera. Il est très difficile aujourd'hui de voir clairement ce que l'avenir nous réserve et nous sommes d'avis que rien ne presse. Nous ne sommes pas les seuls, j'ai entendu le Mouvement citoyens genevois partager notre souci. Nous avons actuellement un plan directeur cantonal qui va jusqu'en 2015. Rien ne presse. Au contraire, nous

devrions prendre le temps de réfléchir à deux fois au prochain plan directeur cantonal!

Autre remarque. La Constituante étudie la répartition des autorités entre le Canton et la commune. C'est un gros dossier, que les constituants eux-mêmes n'ont pas finalisé. On ne connaît pas très bien les propositions qui seront faites. On ne sait pas non plus si le peuple acceptera le projet de nouvelle Constitution. Il se peut qu'elle soit acceptée. Dans ce cas-là, le plan directeur cantonal tel qu'il vous est proposé aujourd'hui devra être revu. Si je rappelle cette réalité, c'est pour insister sur le fait qu'il n'y a pas de raison de se presser.

Les communes, dans leur grande majorité, ont refusé ce plan directeur cantonal. La Ville de Genève, elle, choisira aujourd'hui la suite à lui donner. Mais nous avons vraiment été bousculés, pressés par les délais pour répondre à ce projet, alors que nous aurions dû prendre le temps de prendre le temps, d'étudier davantage la situation actuelle et de nous frotter aux réalités. Tel n'a pas été le cas.

On vous raconte que, d'ici à 2030, il y aura 200 000 personnes dans la région franco-valdo-genevoise, que 100 000 seront logées sur Genève, et qu'il y aura 50 000 nouveaux logements. Ecoutez, aujourd'hui, on ne voit pas vraiment comment on y arrivera, alors, l'orée de 2030...

Dernière remarque. J'avoue que j'ai été un peu surpris par la formulation même des deux résolutions qui nous sont soumises. En effet, ces deux résolutions vous proposent de donner un avis favorable sous conditions. Alors là, il faut quand même que je réfléchisse à deux fois... Les conditions, dans les deux résolutions, sont nombreuses. Est-ce à dire que si une seule de ces conditions n'est pas respectée le Conseil administratif refusera la résolution, ou les deux résolutions?

Ce n'est pas du tout clair et ça l'est encore moins quand on trouve dans le projet d'une des deux résolutions des questions, parce que, à ce moment-là, le Conseil d'Etat devra, si j'ai bien compris, donner des réponses au Conseil administratif. Et quel sera le critère pour juger du bien-fondé ou non de la réponse? Ce n'est absolument pas clair. La mécanique parlementaire qu'on vous propose aujourd'hui n'est vraiment pas simple. Je n'ai pas d'autre terme pour vous le dire, je ne comprends pas la manière de travailler qu'on nous propose.

J'ai vu passer deux amendements des Verts demandant à inverser le processus, c'est-à-dire: nous refusons le plan directeur cantonal sous des conditions bien précises. Cela me semble un petit peu plus futé et, pour cette raison, nous soumettrons les deux amendements des Verts. Mais, en l'état, tel qu'il se présente, l'Union démocratique du centre n'a strictement...

La présidente. Trente secondes!

M. Eric Bertinat. ... aucune envie de soutenir le plan directeur cantonal.

La présidente. Bravo pour le *timing*! La parole est à M. Stefan Kristensen.

M. Stefan Kristensen (S). Merci, Madame la présidente. Comme l'a laissé entendre ma collègue Maria Vittoria Romano, le Parti socialiste est favorable à ce plan directeur cantonal. Il faut en effet aménager des conditions propices au développement de ce canton. Etant donné le contexte, nous n'avons pas pris sur un certain nombre de choses, notamment sur l'évolution économique et démographique de ce canton.

Nous ne pouvons pas décréter qu'on devrait tout à coup fermer l'accès de ce canton à un certain nombre de personnes. Des prévisions sont faites par des personnes qui savent de quoi elles parlent et qui, en effet, prédisent un accroissement démographique qui se poursuivra sur la même lancée que ces cinquante dernières années. C'est la moindre de nos responsabilités d'élus d'aménager des conditions pour que cet accroissement démographique et le développement économique qui l'accompagnera, nous l'espérons naturellement, se fassent dans des conditions correctes, en particulier sur la question du logement.

Une remarque à ce propos. Je crois que nous sommes assez bien placés pour le dire, puisque nous sommes élus de la Ville, la densification, l'urbanisation, ce n'est pas un mal en soi. Il semble s'être développé, dans les communes suburbaines et de la campagne, une sorte de réflexe que je qualifierais à la fois de pavlovien et de pavillonnaire, cela fait une jolie assonance... A savoir, une sorte d'équation qui dirait que l'urbanisation est nécessairement un mal et qu'on n'est bien que dans une villa avec un jardin autour. Nous sommes assez bien placés ici pour savoir que ce n'est pas forcément le cas. On peut aimer vivre avec un jardin, mais on peut aussi aimer vivre à proximité des équipements, de ses voisins, des écoles et dans des immeubles.

Je voudrais juste défendre l'amendement que nous avons déposé déjà hier et que nous avons déposé en commission à propos de la densification. Le texte que M. Pagani nous a soumis dit, à l'article 2 de la résolution I: «mettre un frein à la densification du centre-ville». Il nous est apparu que cette formulation était un peu trop carrée, un peu trop brutale et qu'il ne peut pas s'agir forcément d'arrêter la densification du centre-ville, mais bien plutôt de respecter les principes de densification tels qu'ils sont énoncés dans le plan directeur communal, qui sont résumés sous le terme de densification qualitative, c'est-à-dire une densification qui respecte des principes de qualité de vie – présence des équipements collectifs, en particulier. Tout simplement, il s'agit d'affirmer l'idée ou le principe selon lequel

densité ne doit pas forcément équivaloir à promiscuité. Voilà encore un autre mot qu'on peut introduire dans le débat.

En outre, sur les autres réserves que le Conseil administratif nous a proposées dans ce projet de résolution, j'aimerais souligner qu'elles sont pour l'essentiel des remarques constructives et qu'elles ne motivent pas un refus du plan. Je lis, par exemple, l'article 3 de la résolution I: «De demander la démonstration de la faisabilité des 50 000 nouveaux logements annoncés (...)» C'est vrai que le plan directeur semble assez évasif sur la faisabilité effective des 50 000 logements qui sont nécessaires, vu les prévisions démographiques.

Si vous voulez, cet article 3 montre que la Ville partage les soucis des rédacteurs du plan directeur cantonal. C'est donc une remarque, une réserve qui est vraiment constructive et qui va dans le sens même de ce plan. De même, la plupart des remarques sur la résolution II signalent le souci des autorités que nous représentons d'être associées aux différentes étapes de réalisation de ce plan. En particulier, dans la première remarque, sous «Urbanisation», la Ville revendique de supprimer le caractère facultatif des PLQ. Evidemment, conserver le caractère obligatoire des PLQ signale la volonté de la Ville d'être associée concrètement à la mise en œuvre du développement urbain de notre agglomération, et je pense que ce n'est que justice.

Pour toutes ces raisons, le groupe socialiste vous invite à accepter ce préavis tel qu'il est proposé par le Conseil administratif, à l'exception de cette question de la densification que je mentionnais tout à l'heure, à l'article 2 du projet de résolution I.

M^{me} Mireille Luiset (MCG). Vous savez tous que je suis pour la construction de logements très rapidement, mais pas à n'importe quel prix. Or, là, je crois avant tout qu'il est urgent d'attendre. En effet, il me semble, aux dernières nouvelles, que c'est la première année où nous connaissons un flux migratoire négatif. A l'allure où la Ville de Genève est sinistrée, de plus en plus de personnes désertent cette belle ville. Les pronostics d'accroissement de la population sont donc peut-être un peu surévalués parce que, vraiment, il ne fait plus bon vivre à Genève.

En dehors de cela, j'apprécie les reproches de M. Pagani, vous transmettez, Madame la présidente, envers M. Muller, qui favoriserait les constructions de propriété par étages (PPE), alors que c'est exactement ce que M. Pagani a fait à la rue Henri-Frédéric-Amiel... C'était juste une parenthèse.

Par rapport au plan directeur cantonal, pourquoi dis-je qu'il est urgent d'attendre? Parce que la Constituante travaille. Espérons que ce sera de manière

plus sensée que jusqu'à présent et que les acteurs qui se sont mêlés de l'aménagement de notre commune l'auront fait de manière un peu plus harmonieuse, vivable et efficace! En effet, pour les infrastructures, par exemple dans les petites communes qui seraient touchées, il y a quand même des grandes lacunes en matière de collecteurs des eaux usées et autres dans le plan directeur cantonal proposé.

Essayons de ne pas faire un plan directeur cantonal en vitesse, bâclé, avec d'énormes lacunes, des remaniements par rapport aux voies de circulation qui sont prévues! L'ancien plan est encore valable et je pense que la seule urgence est d'attendre et de réaliser déjà les projets votés, ce qui est faisable au niveau des constructions de logements en ville de Genève. Si nous faisons déjà cela, ce serait un miracle par rapport à ce qui n'a pas été réalisé ces cinq dernières années.

Réalisons donc déjà simplement ce qui a été voté en commission, et, après, alléluia!

La présidente. Mesdames et Messieurs, je vous informe que le bureau a décidé de clore la liste des orateurs, qui seront, dans l'ordre, M. Adrien Genecand, M^{me} Sarah Klopmann, M. Michel Amaudruz, M. Daniel Sormanni, M. Alberto Velasco, et M. le conseiller administratif parlera en dernier. La parole est à M. Adrien Genecand.

M. Adrien Genecand (LR). Merci, Madame la présidente. Mesdames et Messieurs, ce que j'entends est un peu inquiétant. Gouverner, a priori, c'est prévoir et, s'il y a bien un domaine où il est important de prévoir, c'est en matière d'aménagement. Quand j'entends qu'il faut attendre pour la construction de logements, je suis un peu inquiet.

Je reprends les propos des Verts, qui disent vouloir construire, mais pas comme cela, avec plus de qualité... Je veux bien, et vous transmettez à M^{me} Burger, Madame la présidente, mais ça commence à faire beaucoup de projets auxquels les Verts s'opposent pour les mêmes raisons. On a eu les Cherpines, Chalendin, le plan directeur cantonal, et d'autres arriveront encore... Une fois, c'était la zone agricole, une fois, en pleine ville, à côté d'une voie de transports publics.

Mais il faudra vous faire à l'idée que vous n'êtes pas pour la construction de logements, puis assumer cette position. Ainsi, tout le monde se portera mieux et, au moins, vous ne ferez pas semblant d'avoir des torticolis sur chaque projet de construction en disant: «Oui, mais pas là... ou pas comme ça... ou différemment...» Assumez simplement que vous ne voulez pas construire de logements et soyez un peu cohérents!

En matière d'aménagement général, je suis navré que la commune, dans le canton de Genève, n'ait pas une position dominante, à l'inverse de beaucoup de communes en Suisse. En Valais, par exemple, la commune a le maître mot par rapport au Canton. Je vous ferai juste remarquer que, dans le canton de Genève, jusqu'à maintenant, les choses se sont bien passées, puisque notre canton est très peu mité. Si on va regarder la nuit du haut du Salève, c'est assez évident; on a le centre-ville qui est très dense, la couronne avec la zone agricole qui ne l'est pas du tout.

On a donc réussi l'exploit, sur un très petit territoire, d'avoir une population qui s'agrandit, avec peu de mitage. Sauf qu'on a oublié la question des gens qui viennent travailler en ville de Genève ou qui décident de s'établir dans le canton. Nous sommes assez peu influents en la matière et ce n'est pas à vous – particulièrement sur les bancs d'en face – que je vais expliquer que les inégalités Nord-Sud et l'attrait d'une vie meilleure attirent des gens. Indépendamment de beaucoup de choses, les gens continueront à venir, à moins de décider de bloquer nos frontières avec l'armée, ce qui n'est de toute façon pas de notre compétence... Il sera difficile de régler ce problème ici.

Quoi qu'il en soit, et comme je l'ai dit en préambule de ce débat, ce n'est même pas les Genevois qui sont partis hors de notre canton. Je veux bien qu'on décide que 50 000 logements, c'est trop et qu'on ne veuille plus de nos propres concitoyens qui n'ont pas eu la chance de trouver un logement dans ce canton. Je laisserai des partis assis plutôt à ma gauche dans cette enceinte aller expliquer à des Genevois qu'on ne veut plus qu'ils reviennent. En revanche, les étrangers déjà installés ici, on les garde... Je me réjouis d'avance des contradictions ainsi engendrées chez vous. Ce sera intéressant!

Je me permettrai une petite parenthèse, Madame la présidente, pour le représentant des indépendants qui se plaignait de ne pas avoir accès aux commissions. Vous lui expliquerez que le peuple lui avait donné accès aux commissions avec le Parti libéral-radical, qu'il a décidé de quitter, et non pas avec les indépendants. On ne va pas lui ouvrir maintenant l'accès aux commissions. Il fallait y penser avant.

Sur la question «un logement un emploi», je me permets encore une petite précision sur la manie actuelle de dire qu'on veut «un logement un emploi». A mon avis, ce concept est extrêmement beau quand il est exposé à la radio et à la télé, sauf que, en pratique, soit on n'arrive pas à faire assez de logements, ce qui revient à dire qu'on refusera des emplois, ce qui me semble quand même un tout petit peu contraire à toute une priorité politique qui veut la création d'emplois pour tout le monde, soit on arrive avec trop d'emplois mais sans réaliser suffisamment de logements... On devrait alors quand même refuser des emplois.

Quoi qu'il en soit, c'est une mesure contraignante qui sera inefficace. L'objectif, c'est plus d'emplois et plus de logements. Ce plan directeur cantonal

nous permettra de réduire les nuisances en matière de mobilité en ville de Genève et d'assumer notre statut de centre de l'agglomération et du canton en créant des logements. Nous voulons créer des logements en ville de Genève avec l'accompagnement en matière d'infrastructures et de qualité de vie. Charge à nous, dans d'autres cadres, de le faire!

Je me permettrai une dernière petite partie sémantique. Mesdames et Messieurs, c'est un plan. Un plan a précisément été planifié grâce notamment à des études de faisabilité. Si, comme on le dit dans le plan, on fera 50 000 logements, c'est que ces possibilités ont été étudiées. Je pense qu'on peut faire confiance aux fonctionnaires et à toutes les commissions, notamment à la Commission consultative de l'aménagement du territoire, dans lesquelles sont représentés tous les partis politiques, les communes et des grandes associations. On peut faire confiance aux experts et au département, qui ont planifié ce type de grands principes et s'en remettre à eux.

Pour notre part, nous voterons, vous l'avez compris, ce plan directeur cantonal en l'état, tel qu'il sort de commission.

La présidente. Mesdames et Messieurs, je vais vous relire la liste des derniers intervenants; des noms m'ont échappé parce qu'ils n'étaient pas affichés à mon écran. Donc, M^{me} Klopmann, M. Amaudruz, M. Sormanni, M. Velasco, M. Pagan, M. Barbey et le dernier orateur sera M. Pagani. La parole est à M^{me} Sarah Klopmann.

M^{me} Sarah Klopmann (Ve). Merci, Madame la présidente. Cela tombe bien, après une intervention qui, de long en large, a critiqué les Verts et qui prouve peut-être que nous avons, une fois encore, une longueur d'avance! (*Exclamations.*) On a entendu, dans ce débat, que les Verts ne devraient pas être contre certains principes de ce plan directeur cantonal, car ils devraient vouloir densifier plus la ville, pour ne pas déclasser la zone agricole.

Oui, c'est ce que nous voulons et c'est ce que nous défendons sans arrêt! Mais densifier la ville ne veut pas dire la densifier n'importe comment, se concentrer sur les quartiers qui sont déjà hyperdenses et dans lesquels on essaie de rétablir une qualité de vie acceptable. En fait, cela veut dire peut-être changer quelques lois, certaines habitudes, notamment dans les zones de développement situées en ville de Genève, qui sont soumises à des PLQ proposant des densités absolument ridicules. Ainsi, on prévoit du rez+2, du rez+3, de temps à autre du rez+4... Mais c'est un scandale! Dans des zones dans lesquelles on a enfin amené tous les transports publics nécessaires, on ne peut pas continuer à construire ainsi.

Densifier la ville, c'est la densifier là où elle n'est pas dense, ce n'est pas continuer à surdensifier là où elle est déjà trop dense! Il faut tout de même une certaine mesure et il est vraiment important de veiller à la qualité de vie. Nous, les Verts, nous voulons que les gens aiment habiter en ville et, pour cela, il faut absolument préserver un caractère agréable aux espaces publics. On ne peut pas continuer à construire des immeubles dans des cours et des jardins, c'est complètement stupide.

La région se développe et nous soutenons pleinement le projet d'agglomération franco-valdo-genevois. Pour cela, la Ville devra être proactive, car nous serons le centre de cette agglomération et nous devons pallier les problèmes actuels et ceux qui s'annoncent, qui seront encore plus grands.

Il y a effectivement le problème de la mobilité, et nous voulons des logements près des emplois, dans tous les pôles de l'agglomération, mais aussi au centre-ville. On ne peut pas commencer à opposer les emplois et les logements. Quand M. Genecand rejette le principe «un logement pour un emploi», je ne le comprends pas. Sur le fond, tout le monde est d'accord: on ne peut pas construire des logements sans emplois et on ne peut pas continuer à créer des emplois sans logements. Du coup, je ne comprends pas pourquoi certaines personnes n'arrivent pas à lier ces deux thématiques.

Il est juste impossible de concevoir un quelconque projet d'envergure dans notre région sans lier ces deux problématiques. Sinon, c'est vraiment du suicide! Il faut arrêter de dire aux gens qu'ils peuvent venir travailler ici si on ne peut pas les loger. Il faut arrêter de dire aux gens qu'on pourra bientôt les loger – bon, personne n'y croit vu la crise du logement! – sans leur proposer un emploi. Ces deux problématiques doivent absolument être liées et, pour l'instant, seul le principe «un logement un emploi» que nous continuerons à soutenir permet de les lier.

D'autre part, il y a aussi le problème de la faisabilité. La Ville doit continuer à demander au Conseil d'Etat de nous prouver la faisabilité des logements prévus car, pour le moment, on ne voit que des projets de logements en PPE ou des projets très peu denses. Or ce n'est pas ainsi qu'on réussira à créer tous les logements promis. Des objectifs assez importants avaient été fixés il y a plusieurs années, mais ils ne sont pas atteints, notamment à cause des dérogations. Entre une dérogation pour faire un peu moins de logements, une autre pour de la PPE et pour faire un logement plus grand et plus beau au lieu de trois, une autre encore parce que les gens ne veulent pas de logement social, ce n'est plus possible, il faut arrêter avec ce comportement à Genève!

Voilà pourquoi nous voulons qu'on nous montre la faisabilité de ces logements, avec un plan précis sur la manière de les réaliser, et qu'on cesse d'accorder sans arrêt des dérogations. A chaque demande de dérogation, il faut pouvoir démontrer que celle-ci empêchera d'atteindre l'objectif. C'est vraiment important.

D'ailleurs, les outils d'aménagement proposés dans ce plan directeur cantonal nous font grand souci. Actuellement déjà, le pouvoir de la population et des communes sur l'aménagement est très faible. Or que nous propose l'Etat? De changer encore les outils et de se passer carrément de l'avis des uns et des autres! Et ensuite l'Etat se plaindra en disant qu'il y a trop d'oppositions qui empêchent de construire... Mesdames et Messieurs, la seule façon de réussir à construire, c'est de continuer à consulter les gens et de les laisser dire qu'ils ne sont pas d'accord. Nous nous opposerons donc de toutes nos forces à ces restrictions de démocratie et à la disparition de l'obligation d'élaborer des PLQ. Nous l'avions déjà dit pour le projet PAV, nous l'avons dit dans ce plan directeur et nous le redirons à chaque fois que ce sera nécessaire.

Quant à notre position consistant à donner un préavis défavorable à ce plan, mais à maintenir toutes les conditions et les remarques, elle s'explique très bien. En l'occurrence, nous n'avons pas envie, comme le Parti libéral-radical, d'accepter un plan directeur cantonal qui ne nous convient pas et, en plus, sans aucune condition. Ce n'est vraiment pas possible. Nous avons des remarques à faire, nous n'avons pas la même politique que ceux qui ont fait ce plan et nous voulons absolument maintenir ces conditions.

Pour l'instant, le plan ne nous convient pas. Nous avons des commentaires à faire et nous souhaitons les transmettre à l'Etat, en lui demandant de présenter un nouveau projet. Voilà pourquoi nous souhaitons voter un préavis défavorable, en maintenant néanmoins toutes les conditions posées par les départements et par M. Pagani.

D'autre part, l'amendement déposé conjointement par les socialistes et les Verts pour une densité respectant le plan directeur communal me paraît vraiment essentiel. D'une façon générale...

La présidente. Il vous reste trente secondes...

M^{me} Sarah Klopmann. ... il faut que les autorités respectent les accords passés, et le plan directeur communal est un accord passé entre la Ville et l'Etat. Les autorités sont liées par ces plans directeurs et nous ne voyons absolument pas pourquoi nous nous priverions des principes que nous avons défendus dans le plan directeur communal. Puisque mon temps de parole est écoulé, je m'arrêterai là. Je vous remercie de suivre notre position, qui me semble excellente.

M. Michel Amaudruz (UDC). Je me bornerai à quelques considérations d'ordre général, relevant que les éléments factuels ont suffisamment été déve-

loppés par d'autres, et très certainement mieux. Ce plan directeur cantonal a un mérite – il en a un, quand même! – c'est d'être là. Lorsque nous étions en commission, nous discussions avec M. Gisselbaeck en évoquant un préavis défavorable et je lui ai posé la question de savoir ce qui se passerait si nous refusions ce plan. Il m'a répondu: «C'est une bonne question...» C'était peut-être une bonne question, mais à laquelle on n'a pas trouvé de réponse...

Ce plan voudrait maîtriser les problèmes de la densification, de l'habitation, de la fluidité, des infrastructures, et ce qui se conjugue, corollairement, avec le problème de la sécurité. Le fait-il? C'est une question tellement réservée qu'elle ne peut déboucher que sur un refus de ce plan. Cela pour quantité de raisons, dont M. Bertinat s'est d'ailleurs fait l'écho.

Nous vivons dans une période totalement incertaine. Il y a quelque chose d'assez surprenant, d'ailleurs on se croirait par moments à une partie de monopoly... «Et je te colle ici 50 logements... et je te mets ici 200 000 personnes... et je te mets là tant de foyers... tout ira pour le mieux dans le meilleur des mondes... tous ces gens seront arrivés très gentiment, comme si tout était vrai d'ici aux années 2030...»

Nous sommes dans une conjoncture très difficile qui fait que nous ne savons vraiment pas de quoi sera fait demain. On nous dira, bien évidemment, que les villes ne cessent de croître. On dit que 100 000 habitants viendront, mais c'est une évidence! On nous citera peut-être l'exemple de Berlin qui, au XVII^e siècle, était une petite bourgade, puis au XVIII^e siècle a commencé à se développer, qui a pris son essor à la fin du XVIII^e siècle et au XIX^e siècle. Un essor que même le Mur n'a pas ralenti.

Malgré tout, la conjoncture change et on ne sait pas. Et cette hyperdensification de la ville pourrait quand même poser certains problèmes. D'ailleurs, si j'étais écologiste, je voudrais préserver cette Ville de Genève et, plutôt qu'un préavis défavorable, je voudrais m'assurer de beaucoup plus. Une hyperdensification présente des risques, risques qui sont conjugués avec ces incertitudes que l'on a et ce manque de coordination.

Ce qui amène à une autre considération, parce que, de planifier jusqu'à l'an 2030, c'est très bien, mais encore faut-il avoir les éléments qui nous évitent de raisonner comme si on disposait d'une boule de cristal. Quand on constate que la plupart des communes ont refusé ce plan, qu'à la Ville de Genève, en commission du moins, tout le monde était tout sauf acquis à ce plan directeur cantonal qui s'étend jusqu'en 2030, évidemment, on doit se montrer réservés.

D'autant plus réservés qu'il y a malgré tout le problème de la Constituante qui, évidemment, ne dit pas grand-chose à ce sujet dans l'article 165 de son projet de Constitution. Je cite: «L'Etat veille à ce que l'aménagement du territoire res-

pecte les principes d'une agglomération compacte, multipolaire et verte. Il préserve la surface agricole utile et les zones protégées.»

Bon, c'est l'Etat. Alors, si c'est l'Etat, il devient très difficile au niveau communal de se prononcer ne serait-ce que sur un préavis, sur un plan directeur cantonal jusqu'en l'an 2030. Il y a donc là quelque chose d'irréel. C'est pour ces raisons que l'Union démocratique du centre, comme l'a dit M. Bertinat, est opposée à ce plan directeur cantonal.

M. Daniel Sormanni (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, nous avons ce soir un débat intéressant, surtout après celui d'hier soir sur les transports publics, parce qu'il y a évidemment une relation. Le développement et le devenir de Genève, c'est la circulation, les emplois, le logement.

Dans notre cher canton, nous sommes en crise du logement depuis plus de trente ans, pas loin de quarante. On a vu que tous les acteurs qui ont, je n'ose pas dire œuvré, parce que s'ils avaient œuvré, ce serait plutôt positif, mais agi sur ce terrain-là, les privés, l'Etat, les communes et, de l'autre côté, le Rassemblement pour une politique sociale du logement ont finalement échoué. On se retrouve aujourd'hui dans de graves difficultés de logement liées au développement, bien sûr, mais on n'a même pas réussi à assurer le logement à nos concitoyens au-delà même du développement de Genève.

Demain – car 2030, c'est demain – avec 100 000 habitants de plus, je vous laisse imaginer la gabegie en ville si cette croissance n'est pas maîtrisée. C'est la raison pour laquelle, au Mouvement citoyens genevois, nous sommes pour une croissance, mais une croissance maîtrisée et qualitative. Nous ne pouvons pas continuer à foncer les yeux bandés, comme aujourd'hui, avec cette croissance démographique sans fin et absolument pas maîtrisée.

Il s'agit bien de l'aménagement de notre territoire, qui implique aussi des moyens pour se déplacer. On en a un peu discuté hier soir, ces moyens pour se déplacer fonctionnent excellentement bien. Mais une Genève avec 100 000 habitants de plus implique aussi un doublement de la capacité des transports publics. Je vous laisse imaginer les infrastructures nécessaires pour y arriver et je ne crois pas que nous serons capables, dans ce canton et à Genève, de les réaliser.

Alors que faire? Je crois que nous devons maîtriser cette croissance et axer sur le qualitatif. Nous ne pouvons pas partir dans un plan directeur cantonal tête baissée avec 200 000 habitants de plus dans le canton, dont 100 000 en ville. Mesdames et Messieurs, l'évolution de notre ville est en jeu. Si on continue de foncer comme ça, nous bloquons complètement les possibilités de mobilité, tout simplement parce qu'il y aura tellement d'habitants qu'il ne sera pas possible de faire

autrement que de rendre une grande partie de cette ville uniquement dévolue aux transports et aux piétons.

Mais on va entraîner autre chose, parce que ce n'est pas qu'une question d'habitants en plus. Si on veut davantage d'habitants, il faudra davantage d'emplois. Mais en continuant ainsi, on va dans la direction inverse, vers une diminution des emplois en ville. (*Remarque.*) Obligatoirement, ces emplois quitteront la ville de Genève pour les communes suburbaines, voire la périphérie, voire la France.

Si l'on veut continuer dans cette direction – et finalement c'est cela – quel sera le rôle de Genève? Devra-t-elle garder sa fonction de centre économique ou tout simplement devenir un lieu de résidence, comme bien d'autres communes dans notre canton? Nous avons donc ici un enjeu majeur, car il faut bien savoir qu'une grande partie de la substance fiscale de cette ville nous échappera, puisque les emplois nous échapperont. Vous m'expliquerez, et là je m'adresse à l'Alternative, comment nous financerons les prestations sociales quand nous aurons enlevé la moitié de la substance fiscale de la Ville.

C'est la raison pour laquelle le Mouvement citoyens genevois ne votera pas ce plan directeur cantonal, qui est déraisonnable.

M. Alberto Velasco (S). Chers et chères collègues, j'ai entendu mon collègue Bertinat tout à l'heure dire qu'un des arguments pour lesquels il ne voulait pas voter ce plan directeur cantonal était qu'il fallait attendre les travaux de la Constituante.

Avec M. Amaudruz et deux ou trois autres personnes ici, je participe à la Constituante et je tiens à vous dire que les travaux de cette assemblée avancent. M. Amaudruz vient de lire un article du projet de Constitution. Pour notre part, nous voulions mettre une série de dispositions dans la Constitution, comme la question des districts, le regroupement de communes, lesquelles, si elles avaient été adoptées, auraient concerné ce plan directeur cantonal. Or elles n'ont pas été acceptées et c'est un des échecs de la Constituante: aucune disposition intéressante d'organisation du territoire ne figurera dans la Constitution. Il n'y aura rien en la matière. Je tiens donc à vous dire que les nouvelles dispositions constitutionnelles n'influenceront en aucun cas le plan directeur cantonal tel qu'il est défini ici.

M. Genecand a soulevé la question «un emploi un logement». C'est un principe éminemment important, parce qu'une des distorsions actuelles à Genève est qu'il y a eu beaucoup d'emplois mais pas assez de logements. Les Genevois du canton et de la ville doivent aller habiter en France voisine, avec les conséquences

qu'on connaît, c'est-à-dire des quantités de trajets pour entrer en ville. Pour éviter cette situation, ce principe «un logement un emploi» doit vraiment être adopté, notamment dans le projet PAV.

Et puis, en parlant de circulation, puisque les TPG nous ont pas mal occupés hier, il y a quand même une disposition aujourd'hui qui figure...

La présidente. Il vous reste trente secondes...

M. Alberto Velasco. Il y a dans la Constitution une disposition qui concerne le libre choix du mode de transport. Or tant qu'on n'aura pas donné la priorité à l'intérêt général, c'est-à-dire aux transports publics, qui sont d'intérêt général, tant que cela ne sera pas inscrit dans la nouvelle Constitution, il y aura des problèmes de transports, des problèmes de circulation.

Enfin, s'agissant du logement, j'ai constaté ici que, pour beaucoup, s'il est important de construire des logements, il est aussi urgent d'attendre. Pour ma part, je crois que le moment est venu d'aller de l'avant...

La présidente. Votre temps de parole est terminé...

M. Alberto Velasco. Je finis, Madame... Effectivement, c'est la Ville qui profite de ce plan directeur, parce qu'il oblige les autres communes à faire du logement. C'est d'ailleurs une des raisons pour lesquelles les communes le refusent. Nous, la Ville de Genève, nous aurions tout intérêt à adopter ce plan directeur cantonal.

M. Jacques Pagan (UDC). Je ne voulais pas intervenir, mais en lisant ce plan directeur cantonal, avec ses termes scientifiques savants et complexes, difficiles à comprendre, fortement abstraits pour la réalité de la vie quotidienne et pour le futur des Genevois, un texte m'est revenu à l'esprit. Ce seront les petites minutes culturelles de ce soir. Je l'emprunte au philosophe français Alain dans ses *Propos*. Il dit ceci concernant ce que nous voulons prévoir en matière politique notamment: «Les gouvernements, souvent, n'osent pas. Aussi regardent-ils la société afin de savoir où il convient d'aller. Et comme la société regarde vers le gouvernement afin de savoir, elle aussi, où il faut aller, par ce jeu, il n'est point de folle conception qui ne puisse un jour s'imposer à tous, sans que personne ne l'ait jamais formée lui-même par une simple réflexion. A ce jeu-là, les pensées mènent

tout, sans que personne ne pense. D'où il résulte qu'un Etat formé d'hommes raisonnables peut penser et agir comme un fou.»

Bon, ce n'est pas tout à fait le cas de figure qui nous intéresse, mais j'ai un peu le sentiment, quand on voit le texte qui nous est soumis avec ces plans tirés sur la comète, qu'on perd véritablement le sens des réalités, parce que, pour finir, le plan directeur devient un sujet de préoccupation en lui-même, il devient une finalité en lui-même, alors que ce sont les problèmes qu'il est censé permettre de résoudre qui comptent. Or, ces problèmes, nous les connaissons. Ils sont identifiés. Vous n'allez pas me dire qu'il faut attendre jusqu'à 2030, comme l'a dit un préopinant tout à l'heure, pour qu'on trouve une solution enfin à la crise du logement! Mais s'il vous plaît! Arrêtons de discuter stupidement de cette manière abstraite, technocratique, qui n'apporte rien.

Actuellement, nous connaissons un état d'urgence, qui n'est ni de droite ni de gauche, mais qui doit correspondre à la satisfaction des besoins immédiats de la population. Je suis tout à fait d'accord dans ces conditions de mettre sous le boisseau certaines normes, de faire en sorte que véritablement l'état de nécessité dont il est notamment question dans la prochaine Constitution soit mis en exergue pour qu'on retrousse les manches et qu'on trouve des solutions à ce problème du logement en dehors des règles usuelles. Le Mouvement citoyens genevois, récemment, a déposé un projet pour investir 100 millions dans le logement social, projet qui est toujours à l'étude dans la commission compétente; il est intéressant, car il traduit cette préoccupation de l'immédiat. On ne peut pas attendre dix, vingt, trente, quarante ans.

C'est une raison pour laquelle notre parti n'entend pas accepter ce plan directeur cantonal. Nous jouons, nous aussi, mais pas dans le froid des Bastions, notre rôle d'indignés. Nous estimons que c'est normal.

Je termine, Madame la présidente. Dans le fond, tout ce malheur nous vient de qui? De la Berne fédérale – n'est-ce pas? – avec cette fameuse loi sur l'aménagement du territoire de 1979, qui est un instrument terrible en main du Conseil fédéral pour dicter sa loi aux cantons. Mon expérience de quatre ans au Conseil national m'aura appris deux choses extrêmement simples – et une troisième: les ascenseurs du Palais fédéral sont très rapides et fonctionnent bien...

La première: le Conseil fédéral n'aime pas le peuple. Je vous l'apprends peut-être, mais c'est une réalité profonde. Le peuple est quelque chose qu'on ne peut pas toujours maîtriser; il est inconstant, ou bien – au contraire! – il est trop attaché à certaines valeurs. Le peuple, on ne l'aime pas... surtout depuis le fameux vote du 6 décembre 1992!

La deuxième: l'autre personne que l'on n'aime pas en haut lieu est le Canton. Le Canton est l'empêcheur de tourner en rond. Il empêche le Conseil fédéral de voler de ses propres ailes et, de plus en plus, le Conseil fédéral fait en sorte que les

prérogatives cantonales soient absolument rognées. Et ça continue encore maintenant avec cette loi sur l'aménagement du territoire! Il ne se passe pas de session parlementaire sans que le Conseil fédéral, ou la haute administration, envoie des messages, des sondages pour encore augmenter le poids des compétences de la Berne fédérale au détriment de celles des cantons.

C'est terriblement dangereux, cela me fait peur, moi, parce que, pour finir, le monde politique ne dirige plus. Il est complètement soumis à la haute administration, qui dispose de gens compétents, de véritables cerveaux, qui font la politique, les élus ne faisant que suivre la plupart du temps, ce d'autant plus qu'ils n'ont pas toujours la possibilité de se reposer sur un parti politique fort. Maintenant, avec la vie associative et avec le développement des blogs et autres moyens électroniques de communication, la démocratie est éparpillée, par terre, elle ne monte plus en direction de buts nobles.

Voilà. Pour cette raison, nous dirons non à ce plan directeur cantonal. Nous savons que, juridiquement, notre position est discutable, mais il n'empêche: M. Hessel nous a rendu quand même le service de nous rappeler que, de temps à autre, il faut avoir le courage de s'indigner, même si ça ne sert à rien. (*Applaudissements.*)

M. Alexis Barbey (LR). Pour résumer la situation pour les téléspectateurs qui éventuellement auraient eu une minute d'inattention, certains, dans cette salle, souhaitent accepter le plan directeur cantonal avec des remarques qui sont celles formulées par le Conseil administratif préalablement. D'autres veulent accepter le plan directeur cantonal, mais avec leurs propres remarques. D'autres encore veulent refuser le plan directeur cantonal, mais avec les remarques du Conseil administratif formulées préalablement. Et d'autres veulent complètement refuser ce plan directeur cantonal.

Il manquait une position, celle de ceux qui veulent accepter le plan directeur cantonal sans aucune des remarques formulées par le Conseil administratif. C'est la position du Parti libéral-radical, qui vous propose d'accepter ce plan directeur cantonal. Je vais vous expliquer pourquoi en deux remarques et une prise de position.

La première des remarques consiste à dire: ce plan n'est pas le plan qui décidera qui vient ou combien il y aura d'habitants en ville de Genève pour les vingt prochaines années, puisque les gens sont encore libres de s'établir là où ils le souhaitent, de venir travailler là où ils le peuvent, et que ce n'est pas à des fonctionnaires ni à des politiques de dire qui vient, qui ne vient pas. C'est à nous de mettre en place des conditions-cadres qui feront que ces gens pourront prendre leurs décisions avec la plus grande liberté de choix possible et le plus grand confort possible.

Il s'agit uniquement, pour ce plan directeur cantonal, de suivre la demande. Non pas de la créer, non pas d'essayer de sectoriser ou de limiter les capacités de la Ville de Genève, n'en déplaise aux préopinants Verts que j'ai entendus tout à l'heure, pour lesquels, visiblement, ce n'était pas un plan directeur cantonal qu'on devait voter ce soir, mais un plan quinquennal à la méthode moscovite, auquel on ne pourrait surtout pas déroger pendant les vingt prochaines années.

Mesdames et Messieurs, ce n'est pas la manière libérale-radical de voir les choses. Nous pensons que les plans doivent donner des grands axes, permettre de répondre à ce que l'on prévoit être une demande, mais qu'ils doivent être le sujet d'adaptations. D'ailleurs, si ce n'était pas le cas et si on ne pouvait pas adapter ce plan, c'est à notre pouvoir politique, à notre pouvoir de décision, qu'on arracherait sa substance, même en se contentant de répondre à des directives établies une fois pour toutes.

Si la ville de Genève doit s'accroître, et c'est ce que souhaite le Parti libéral-radical, il faut en profiter pour adapter l'offre de logements à Genève pour recentrer un petit peu le profil sociologique de la population genevoise, en n'ayant pas que des logements tellement subventionnés qu'ils ne sont destinés qu'à des gens qui ne contribuent pas financièrement à la richesse commune. La population genevoise doit se diversifier également avec des gens qui ont une indépendance et une contribution financière possible.

Pourquoi le Parti libéral-radical vous propose-t-il d'accepter ce plan directeur cantonal? Eh bien, Mesdames et Messieurs, c'est aussi une espèce de cri du cœur! Nous acceptons ce plan directeur cantonal parce que nous aimons la ville. Nous tous qui sommes ici, nous avons choisi de vivre en ville, dans un endroit où il y a de l'animation, où il y a la proximité des gens et des commerces, où il y a une animation culturelle et où les déplacements sont limités à leur plus simple expression. Nous sommes là où se font la vie et l'animation. Voilà ce que nous aimons et que nous vous proposons de continuer.

Il y a un corollaire à cela: la Ville de Genève prend ses responsabilités et se met, dans la mesure du possible, au service du Canton en autorisant une densification de ses quartiers qui permettra d'éviter les déclassements dans les zones agricoles, ou des densifications plus ou moins sauvages dans des petits villages ou des zones villas. Nous pouvons contribuer à cet effort, nous l'avons déjà fait et nous devons continuer dans cette voie. Le Parti libéral-radical vous propose d'accepter ce plan directeur cantonal sans réserves.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je pense que l'essentiel a été dit. Les enjeux sont posés, mais il y a quand même des propos qu'on ne peut pas accepter. Je ferai deux remarques. D'abord, peut-on freiner le développement d'une ville? Mesdames et

Messieurs, certains s'y sont employés, Néron par exemple, qui a mis le feu à toute la ville pour freiner le développement de Rome... (*Remarques.*)

On ne peut pas, Mesdames et Messieurs, freiner le développement économique d'une région, on ne peut pas freiner l'idéal des gens de venir s'installer dans une ville. En plus, je pense que nous sommes des enfants gâtés. En Chine, la population arrive en masse dans les villes pour trouver du travail, c'est dire les autres problèmes et les autres dimensions! J'ai eu à présider une réunion de maires de pays en voie de développement, en Afrique par exemple, qui voient leur ville augmenter de 1 million d'habitants en une année.

Mesdames et Messieurs, ils ne se posent pas de questions, ils accompagnent ce développement. La seule position raisonnable consiste à accompagner raisonnablement, à moins de verser dans le dogmatisme, avec toutes les conséquences qui sont entraînées. C'est pour cela, Mesdames et Messieurs, qu'il y a trois ans, dans une assemblée publique à Uni-Dufour, j'avais proposé le postulat «un emploi un logement». Il a été repris, et c'est un bien, dans ce plan directeur cantonal pour faire en sorte de contenir le développement de notre ville.

J'ai dit à des promoteurs d'une multinationale qui étaient dans mon bureau pas plus tard que la semaine dernière: «Si vous n'envisagez pas un programme pour développer des logements, c'est tout simple, je ne l'accepterai pas. Vous vous trouverez contre moi et je serai contre vous. Il est inacceptable de vouloir profiter de l'adresse Genève 1200 décliné, parce que ça vous fait une carte de visite exceptionnelle, et faire venir des emplois sans satisfaire en même temps les besoins de la population, à savoir créer des logements.» Voilà, Mesdames et Messieurs, la première remarque que j'avais envie de faire.

Deuxième remarque, notre responsabilité ici, dans cette salle et encore plus sur le siège que j'occupe, est de prévoir. On ne peut pas dire, comme je l'entends de la part de certains dans vos rangs: «Mais, dans trente ans, on verra bien... on doit régler les problèmes de maintenant...» Non, Mesdames et Messieurs, faire de la politique c'est prévoir.

Je ne vous donnerai qu'un exemple. J'ai participé comme député à l'élaboration du plan directeur cantonal qui est aujourd'hui en force. Au moment où nous avons voté ce plan, la ville de Genève et le canton perdaient de la population. Pourtant, nous nous sommes employés à déclasser des terrains, que certains aujourd'hui ne veulent pas densifier, mais c'est un autre problème. Nous avons assumé notre responsabilité en prenant le pari de dire que Genève allait se développer. Il fallait déclasser des terrains, alors que les statisticiens nous montraient que la population allait baisser.

On le voit pour toute une série d'objets. Je parle de la gare de Cornavin, je parle d'autres infrastructures... si nous ne prenons pas des paris, et c'est notre responsabilité, nous n'assumons pas nos tâches et vous n'assumez pas votre tâche

de conseillers municipaux. Nous sommes là pour prévoir, pour anticiper les problèmes et les contenir.

Voilà, Mesdames et Messieurs, toute une série de conditions ont été posées. Je ne crois pas trop aux sondages, mais je mentionne en passant que l'enquête menée par la *Tribune de Genève*, un des quotidiens qui nous sont chers, relève que 22% des personnes interrogées, c'est peu – sur 370 je crois – reconnaissent que la surélévation au centre-ville était une bonne solution. Cela montre à quel point cette volonté du plan directeur cantonal de densifier le centre-ville, déjà largement densifié, est erronée, y compris du point de vue de la population.

Voilà, Mesdames et Messieurs, j'espère que vous voterez ce plan directeur cantonal ce soir. Je vous prie encore, au nom du Conseil administratif, de m'excuser du retard que nous avons mis et du stress que nous avons produit parmi la commission de l'aménagement et de l'environnement, qui a été chargée de ce travail difficile. Je tiens aussi à remercier la rapporteuse de la diligence avec laquelle elle a rendu ce rapport.

Deuxième débat

Mis aux voix, l'amendement de la commission visant à supprimer l'article 2 de la résolution I est refusé par 49 non contre 21 oui.

Mis aux voix, l'amendement de la commission visant à supprimer l'article 3 de la résolution I est refusé par 51 non contre 20 oui.

Mis aux voix, l'amendement de M^{me} Romano modifiant l'article 2 de la résolution I est accepté par 48 oui contre 22 non.

Mis aux voix, l'amendement de M^{me} Burger à la résolution I visant à donner un préavis défavorable est refusé par 46 non contre 26 oui.

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, la résolution I amendée est acceptée par 46 oui contre 26 non.

Mis aux voix, l'amendement de la commission visant à supprimer l'article 2 de la résolution II est refusé par 51 non contre 21 oui.

Mis aux voix, l'amendement de M^{me} Burger à la résolution II visant à donner un préavis défavorable est refusé par 46 non contre 26 oui.

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la résolution II est acceptée par 46 oui contre 26 non.

Les résolutions sont ainsi conçues:

RÉSOLUTION I

relative au projet de concept de plan directeur cantonal Genève 2030 – concept de l'aménagement cantonal

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu la lettre du Département des constructions et des technologies de l'information du 22 août 2011 concernant la consultation des communes sur le projet de plan directeur cantonal «Genève 2030»;

vu les observations sur l'enquête publique transmises à la Ville de Genève en date du 20 octobre 2011;

vu les travaux de la commission de l'aménagement et de l'environnement en date du 29 novembre 2011, 6 et 20 décembre 2011 et 10 janvier 2012;

vu le rapport établi suite à ces commissions;

vu que le concept de plan directeur cantonal Genève 2030 s'inscrit dans la continuité du plan directeur Genève 2015 et dans le cadre du projet d'agglomération franco-valdo-genevois;

vu que les objectifs stratégiques de l'aménagement cantonal sont organisés en trois grands domaines, l'urbanisation, la mobilité et l'espace rural et les milieux naturels;

vu que le concept de plan directeur cantonal Genève 2030 se veut respectueux des principes du développement durable, conjuguant la solidarité sociale, la préservation du capital naturel et la viabilité économique;

vu qu'il pose aussi comme base de travail le renforcement de la collaboration transfrontalière et qu'il s'inscrit dans un espace régional transfrontalier, les décisions d'aménagement à Genève ayant des incidences sur le fonctionnement de l'agglomération et inversement;

vu les dispositions de l'article 5, alinéa 3, de la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire;

conformément aux articles 29, alinéa 3, et 30A, alinéa 2, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – De donner un préavis favorable, sous conditions, au projet de concept de plan directeur cantonal Genève 2030.

Art. 2. – De charger le Conseil administratif de faire modifier l'objectif 1 «mettre à disposition les surfaces nécessaires pour répondre aux besoins de logement» afin d'y mentionner que la politique d'urbanisation vise à:

- respecter les principes de densification contenus dans le PDCo 2020;
- rechercher l'équilibre de un nouveau logement pour un nouvel emploi.

Art. 3. – De demander la démonstration de la faisabilité des 50 000 nouveaux logements annoncés en fonction des hypothèses de réalisation des différents secteurs de développement.

RÉSOLUTION II

relative au projet de schéma directeur cantonal Genève 2030

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu la lettre du Département des constructions et des technologies de l'information du 22 août 2011 concernant la consultation des communes sur le projet de plan directeur cantonal «Genève 2030»;

vu les observations sur l'enquête publique transmises à la Ville de Genève en date du 20 octobre 2011;

vu les travaux de la commission de l'aménagement et de l'environnement en date du 29 novembre 2011, 6 et 20 décembre 2011 et 10 janvier 2012;

vu le rapport établi suite à ces commissions;

vu que le schéma directeur cantonal constitue le volet opérationnel du plan directeur cantonal (PDCn) et qu'il précise les conditions de mise en œuvre de la politique d'aménagement à travers un plan de mesures;

vu les dispositions de l'article 5, alinéa 3, de la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire;

conformément aux articles 29, alinéa 3, et 30A, alinéa 2, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – De donner un préavis favorable, sous conditions, au projet de schéma directeur cantonal Genève 2030.

Art. 2. – De charger le Conseil administratif de demander les modifications suivantes:

Urbanisation

Fiche A01: évaluer les projets de surélévation sur la base d'une analyse urbaine et des cartes indicatives et préciser que les taux de stationnement du RPSFP L 5.05 doivent être revus à la baisse également pour les deux-roues motorisés.

Fiches A01, A02 et A04: supprimer le caractère facultatif des plans localisés de quartier dans les démarches d'aménagement visées par ces fiches.

Fiche A04: indiquer la possibilité pour les communes de lancer les plans d'affectation à l'instar des dispositions des fiches précédentes.

Fiche A06: remplacer sous «*Effets attendus*» «maintien des activités à moindre valeur ajoutée» par «maintien de la diversité des activités pour éviter la «monoculture des activités économiques à forte valeur ajoutée».

Fiche A06: remplacer, sous «*Principes d'aménagement et de localisation*», «implantation des activités à forte valeur ajoutée (...) lors des opérations de renouvellement urbain (...)» par «implanter les activités à forte génération de déplacements et garantir la diversité des activités dans le cœur d'agglomération lors des opérations de renouvellement urbain (...)».

Fiche A09: supprimer au point «*Transports*» la mention indiquant que la gare routière de la place Dorcière ne sera pas remise en question.

Fiche A14: inscrire la nécessité d'une vraie coordination des politiques foncières cantonale et communale afin de:

- coordonner les efforts des institutions publiques pour la réalisation de logements;
- acquérir des terrains en zone industrielle et artisanale en vue de relocaliser certains artisans sis au centre-ville;
- faciliter l'implantation des équipements scolaires, sportifs ou culturels;
- permettre la réalisation d'espaces publics et verts dans les secteurs voués au développement.

Fiche A16: demander à ce que la Ville soit associée aux démarches liées à l'éventuel déplacement des jardins familiaux du Bois-des-Frères pour y implanter un dépôt pour les TPG. La Ville rappelle que ces terrains lui appartiennent.

Mobilité

Demander la démonstration de la pertinence d'une seule gare principale dans le canton située à Cornavin, eu égard aux impacts urbains et sociaux de son agrandissement sur les quartiers voisins.

Fiche B01: indiquer la nécessité de mettre à disposition une structure pour le stationnement des deux-roues motorisés.

Fiche B04: ajouter comme objectif la valorisation de l'offre en stationnement privé existant et demander à ce que les deux-roues motorisés soient systématiquement et explicitement pris en compte dans les transports individuels motorisés.

Fiches B07 et D06: demander à ce que la Ville soit étroitement associée aux études qui seront menées sur la plate-forme rail-route-tram-fleuve au quai des Péniches, compte tenu que la Ville de Genève est propriétaire des terrains et principal usager et vu les conflits potentiels d'usages (voie verte, théâtre, bois de la Bâtie, etc.).

Espace rural

Demander l'élaboration d'une fiche spécifique sur le paysage urbain et la nature en ville. Cette fiche devrait notamment intégrer les corridors écologiques et leur continuité, le maintien des entités paysagères et leurs fonctionnalités pour la biodiversité, la politique de recensement des arbres, le monitoring de la biodiversité ainsi que divers inventaires.

Approvisionnement, élimination, risques

Fiche D2: demander que la cohérence de la planification énergétique soit assurée au niveau cantonal en coordination avec les communes. Les plans directeurs de l'énergie ne doivent pas être établis à l'échelle communale.

Fiche D6: voir fiche B07.

Projets stratégiques de développement

PSD16 Praille-Acacias-Vernets: demander que la convention signée avec le comité référendaire soit respectée, notamment pour ce qui concerne le financement des infrastructures et équipements publics de proximité.

Annexes

Carte annexe aux fiches A01, A02, A03: délimiter les secteurs de densification différenciée de façon moins précise afin de ne pas entraver les développements en cours ou prévus et inscrire un indice d'utilisation du sol minimal de 1,2 pour la ville de Genève.

Carte du schéma directeur et carte annexe aux fiches A11, A12: inscrire le périmètre de Chandieu en «Parc, aire de délassement».

Un troisième débat n'étant pas demandé, les résolutions deviennent définitives.

6. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

7. Interpellations.

Néant.

8. Questions écrites.

Néant.

La présidente. Nous arrêtons ici nos travaux, nous reprenons à 20 h 30. Bon appétit!

Séance levée à 19 h.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif	3962
2. Communications du bureau du Conseil municipal	3962
3. Questions orales	3962
4. Prestation de serment de M ^{me} Michèle Roulet, remplaçant M. Jean-Marc Froidevaux, conseiller municipal démissionnaire	3963
5. Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 2 novembre 2011, sur demande du Département des constructions et des technologies de l'information, en vue de l'approbation du projet de plan directeur cantonal (PR-930 A)	3963
6. Propositions des conseillers municipaux	4017
7. Interpellations	4017
8. Questions écrites	4017

La mémorialiste:
Marguerite Conus